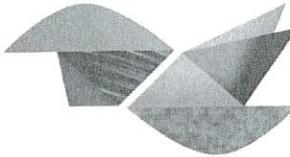


PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON	 <p>PETR PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS</p>	Accusé de réception en préfecture 068-200073963-20251015-2025-10-15-1-DE Date de télétransmission : 17/10/2025 Date de réception préfecture : 17/10/2025
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2 Date de la convocation : 8/10/2025	<p>Séance du 15 Octobre 2025</p> <p>Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p> <p>Secrétaire de séance : M. François BERINGER</p>	

1. Désignation du secrétaire de séance

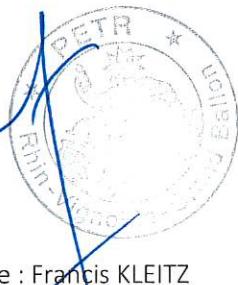
En application de l'article L 2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut s'adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans prendre part aux délibérations.

Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
DESIGNE M. BERINGER François, secrétaire du PETR, secrétaire de séance assisté de M. LEMPEREUR Eric (directeur) et Mme TRAINA Stéphanie (assistante de direction) en tant qu'auxiliaires
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le President
Francis KLEITZ

Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance
François BERINGER

PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2	Séance du 15 Octobre 2025
Date de la convocation : 8/10/2025	Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. François BERINGER

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 01/07/2025

Le procès-verbal de la séance du 01/07/2025 a été transmis aux membres du comité syndical préalablement à la présente séance.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide de

-APPROUVER le procès-verbal de la séance publique du 01/07/2025

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président

Francis KLEITZ

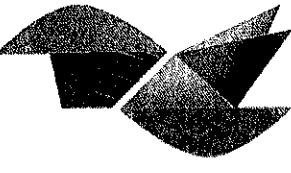
Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance

François BERINGER

PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	 PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2 Date de la convocation : 8/10/2025	Séance du 15 Octobre 2025 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. François BERINGER

3. FINANCES :

3.1. Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Le Président indique qu'une décision modificative n°2 au BP 2025 du PETR s'avère nécessaire afin de :

- Diminuer des crédits au compte 61551 (crédits mis en réserve)
- et de les transférer au chapitre 012 Frais de personnel (articles 64131 et 6458)

Cette décision modificative (DM) intervient afin de réajuster les crédits pour les rémunérations des agents non titulaires :

- remplacement d'une agent en congé maternité
- réaffectation de l'agent à temps partiel à temps complet durant son congé de maternité
- ajout de crédits insuffisants suite à une augmentation des charges patronales

<i>Compte</i>	<i>Intitulé de l'article et du programme</i>	<i>Budget Primitif</i>		<i>DM n°1</i>		<i>Nouveau budget</i>	
		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
FONCTIONNEMENT							
011	Charges à caractère général						
61551	Entretien et réparations	315 032 €		- 20 000 €		295 032 €	
012	Charges de personnel						
64131	Personnel non titulaire	101 500 €		15 000 €		116 500 €	
6458	Cotisations aux autres organismes	1 920 €		5 000€		6 920 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				- €		- €	

La DM n'entraîne aucune modification sur l'équilibre de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.

Le Conseil Syndical,

Vu sa délibération du 3/04/2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 du syndicat du PETR
Vu la maquette budgétaire M57

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements de crédits tels que figurant dans la maquette budgétaire

Après en avoir délibéré

Décide de

-APPROUVER la décision modificative n°2 au BP 2025 du syndicat du PETR

-AUTORISER les ajustements budgétaires nécessaires

-AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président

Francis KLEITZ

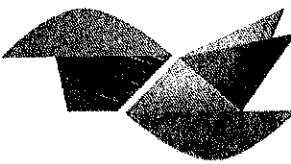
Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance

François BERINGER

PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	 P E T R D U P A Y S RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS	Accusé de réception en préfecture 058-200073363-20251015-2025-10-15-3-2-DE Date de télétransmission : 17/10/2025 Date de réception préfecture : 17/10/2025
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2	Séance du 15 Octobre 2025 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. François BERINGER	
Date de la convocation : 8/10/2025		

3.2. Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil de développement

Le Président indique que les membres du conseil de développement (Codev) du PETR peuvent exceptionnellement et ponctuellement être amenés à se déplacer pour les besoins de leur mission, en dehors du territoire du PETR.

Il est proposé que les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions leurs soient remboursées sur la base des barèmes applicables aux agents publics, selon les modalités fixées par délibération de l'organe délibérant.

Les frais occasionnés par les membres du Codev agissant au titre de leurs missions pour les déplacements exceptionnels réalisés en dehors du périmètre du PETR seraient remboursés dans les conditions désignées ci-après :

- Déplacement dûment autorisé par l'autorité territoriale au moyen d'un ordre de mission spécifique et nominatif
- Frais de transport en commun (train, tram, bus...) : le remboursement s'effectue sur la base du tarif le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement ;
- Frais de déplacement avec le véhicule personnel : versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction du type de véhicule, de la puissance fiscale et du nombre de kilomètres parcouru sur la base des tarifs fixés par l'arrêté ministériel en vigueur
- Frais annexes (péage d'autoroute et stationnement du véhicule) : le remboursement s'effectue sur la base des frais réels
- Présentation, après réalisation du déplacement, d'un état de frais, précisant notamment l'identité du bénéficiaire, les références de l'ordre de mission, l'itinéraire effectué, le mode de transport, les dates et heures de départ et de retour, auquel seront joints les justificatifs des factures acquittées.

Le Conseil Syndical,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Considérant que les membres du Conseil de Développement du PETR assurent une représentation de ce Conseil de Développement lors de réunions organisées à l'extérieur du territoire

Après en avoir délibéré,

Décide de

-**APPROUVER** les modalités de remboursement aux membres du conseil de développement du PETR des frais pour les déplacements exceptionnellement réalisés en dehors du périmètre du PETR à l'occasion d'un déplacement dûment autorisé par l'autorité territoriale au moyen d'un ordre de mission spécifique et nominatif dans les conditions définies ci-dessous, sur présentation, après réalisation du déplacement, d'un état de frais, précisant notamment l'identité du bénéficiaire, les références de l'ordre de mission, l'itinéraire effectué, le mode de transport, les dates et heures de départ et de retour, auquel seront joints les justificatifs des factures acquittées :

-Frais de transport en commun (train, tram, bus...) : le remboursement s'effectue sur la base du tarif le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement ;

-Frais de déplacement avec le véhicule personnel : versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction du type de véhicule, de la puissance fiscale et du nombre de kilomètres parcouru sur la base des tarifs fixés par l'arrêté ministériel en vigueur

-Frais annexes (péage d'autoroute et stationnement du véhicule) : le remboursement s'effectue sur la base des frais réels

-**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à cette affaire

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président
Francis KLEITZ

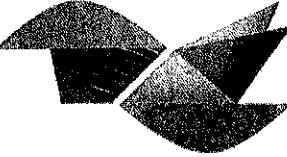
Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance
François BERINGER



PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON		Accusé de réception en préfecture 068-200073963-20251015-2025-10-15-4-1-DE Date de télétransmission : 17/10/2025 Date de réception préfecture : 17/10/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL		
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2		Séance du 15 Octobre 2025
Date de la convocation : 8/10/2025		Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. François BERINGER

4- RESSOURCES HUMAINES

4.1. Crédit d'un emploi non permanent de gestionnaire LEADER et assistant communication à temps complet

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, démarré opérationnellement en 2025, le PETR assure la gestion administrative et financière du programme. Par ailleurs, compte tenu des nouveaux programmes engagés par l'établissement (LEADER, SPRH, Plan Climat, etc.), de nombreuses actions de communication doivent être mis en œuvre par le PETR.
Par délibération du 10/12/2024, le Conseil Syndical a créé un emploi non permanent de gestionnaire LEADER et assistant communication à temps non complet (80%) pour mettre en œuvre cette mission déterminée.

L'évolution des missions nécessite désormais la création d'un emploi non-permanent à temps complet, de gestionnaire LEADER et de la communication du PETR, à pourvoir par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

L'emploi relève de la catégorie hiérarchique C de la filière administrative du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux sur le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Cet emploi est créé à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans, soit du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent effectuera les missions de gestionnaire du programme LEADER et de la communication du PETR. L'agent devra justifier d'une formation minimum de niveau bac ou expérience équivalente en gestion administrative/financière ou dans le domaine de la communication et de l'évènementiel.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (échelle de rémunération C3), auquel s'ajouteront les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante. Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 du PETR.

Le Conseil Syndical,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération en date du 10/12/2024 portant création d'un emploi non permanent de gestionnaire LEADER et assistant communication à temps non complet dans le cadre du projet de gestion du programme LEADER et d'assistance à la communication pour mener à bien un projet ou une opération identifiée et fixant la catégorie hiérarchique, le niveau de recrutement et la rémunération à compter du 01/01/2025 ;

Considérant que le projet de gestion du programme LEADER se poursuit jusqu'au 31/12/2028, que la gestion de la communication du PETR en lien avec le programme LEADER, le Plan Climat et le programme France Rénov se poursuivent également jusqu'à cette date

Considérant que l'évolution des missions, notamment en matière de communication, nécessite la création d'un emploi à temps non complet ;

Après en avoir délibéré,

Décide de :

CREER un emploi non permanent à temps complet de catégorie C de la filière administrative du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux dans le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, pour exercer les fonctions de gestionnaire LEADER et assistant communication du PETR pour une durée totale de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028, renouvelable par reconduction expresse, la durée totale des contrats ne pouvant excéder 6 ans

PRECISER que ce contrat sera pourvu par un agent contractuel recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique pour mener à bien le projet de gestion du programme LEADER et d'assistance à la communication

PRECISER que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (échelle de rémunération C3), auquel s'ajouteront les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante

AUTORISER le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique, à signer le contrat afférent et à prendre tout acte et signer tout document relatif à cette affaire

S'ENGAGER à inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif du PETR de l'exercice 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-4-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Le Président
Francis KLEITZ

Publication le :

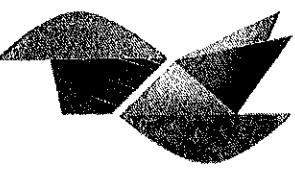
Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance

François BERINGER



PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON	 <p>P E T R PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS</p>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	<p>Séance du 15 Octobre 2025</p> <p>Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p> <p>Secrétaire de séance : M. François BERINGER</p>
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2	Date de la convocation : 8/10/2025

4- RESSOURCES HUMAINES

4.2. Adhésion à la convention de participation risque prévoyance mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière du PETR

Le Président rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 Avril 2022 fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).

Les garanties de PSC sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès des agents. Elles garantissent un niveau d'indemnisation égal à 90% du traitement indiciaire net et de la nouvelle bonification indiciaire et incluent le régime indemnitaire net à hauteur de 40%, sous déduction des prestations versées par l'employeur ou la sécurité sociale.

La participation employeur est obligatoire pour la prévoyance depuis le 1er janvier 2025, et ne peut être inférieure à 7€/mois/agent. L'instauration de cette participation peut intervenir au titre de la labellisation ou d'une convention de participation.

Le risque prévoyance pour les agents du PETR est couvert depuis le 1^{er} janvier 2019 par une convention de participation risque « prévoyance » passée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion, a décidé, en décembre 2024, d'engager une démarche visant à mettre en place une nouvelle convention de participation mutualisée risque « prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaiteraient.

Un accord collectif local a été signé majoritairement par les représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentative le 7 février 2025. Sur la base de cet accord local, approuvé par délibération du Conseil Syndical du 4 mars 2025, le CDG 68 a lancé un marché

public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, d'une phase de négociation et à la lecture du rapport d'analyse, il est apparu que le groupement CNP Assurance/Relyens a proposé une offre économique la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le cahier des charges.

Une convention de participation a été signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens.

Par délibération du 2 octobre 2018, le Conseil Syndical a fixé le montant de la participation du PETR à 40€ maximum par agent. Il est proposé de conserver ce montant.

Il appartient au Conseil Syndical d'approuver l'adhésion du PETR à la convention de participation et de confirmer le montant de la participation financière.

Le Conseil syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin;

Vu ses délibérations en date des 4 mars et 3 avril 2025 décidant de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance et décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens;

Vu l'avis du Comité Social Territorial n° PSC-P 2025/102 en date du 30/09/2025 ;

Considérant l'intérêt pour les agents fonctionnaires et contractuels du PETR de bénéficier d'une couverture du risque prévoyance et d'une prise en charge des frais d'adhésion

Après en avoir délibéré

Décide de :- APPROUVER l'adhésion du PETR à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er}janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-4-2-DE
Date de transmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

- APPROUVER la participation financière du PETR aux fonctionnaires et agents du droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

- FIXER le montant de cette participation financière pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40 € par mois ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président

Francis KLEITZ

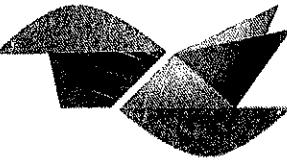
Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance

François BERINGER

PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	 PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2 Date de la convocation : 8/10/2025	Séance du 15 Octobre 2025 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. François BERINGER

5. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

5.1. Adoption de la charte Air-Santé Haute-Alsace

Le Président indique que La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. Sur la période 2016-2019, Santé Publique France estime que chaque année, à l'échelle nationale, près de 40 000 décès prématurés seraient attribuables à une exposition aux particules fine (PM2,5). D'autres études portent 97 000 le nombre de morts prématurés en France.

Au-delà des décès, la pollution de l'air est responsable d'autres répercussions sur la santé : les moins sévères concernent cependant une proportion plus importante de personnes. Les populations les plus sensibles à la qualité de l'air sont les enfants, les personnes âgées et les individus souffrant de pathologies chroniques.

Sur le Haut-Rhin, 44 % de la population est soumise à une concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote supérieure au seuil préconisé par l'OMS. Ce taux monte à 73 % pour les PM 10 et 100 % pour les PM2,5. Ces derniers polluants sont en l'occurrence les plus nocifs. La principale source d'émission de particules fines dans le Haut-Rhin est le secteur résidentiel et en particulier le chauffage au bois. Agir plus globalement et de manière plus transversale, en dépassant le domaine des transports, devient dès lors une nécessité.

Le Président indique que face à ces constats et dans l'optique d'agir de manière globale et cohérente, les acteurs publics (EPCI, PETR, CeA) et privés (CCI, CMA, CAPEB, FFB, FNTR...) haut-rhinois, animé par Mulhouse Alsace Agglomération prennent des dispositions en faveur de la réduction des émissions de polluants à travers une charte.

La charte vise à répertorier les engagements volontaires de chaque acteur, offrant ainsi une mise en lumière de ces actions, un espace d'échange des bonnes pratiques et l'opportunité de favoriser des synergies pour contribuer collectivement à l'assainissement de la qualité de l'air, autour de 3 piliers :

- soutenir volontairement le renouvellement du parc ou le changement de motorisation, afin d'orienter usagers et adhérents vers des véhicules plus propres et décarbonés.
- encourager l'évolution des pratiques de mobilité, que ce soit au travers du report modal vers des modes de transport plus durables, de l'amélioration du taux de remplissage des véhicules ou par des déplacements effectués de manière privilégiée dans un périmètre local.

- agir directement sur le secteur résidentiel au travers du chauffage, premier contributeur de particules grossières et fines.

Dans le cadre de cette charte, le PETR, en cohérence avec les objectifs et actions prévus au PCAET, s'engage notamment à :

- Déployer et amplifier les mobilités partagées en partenariat avec nos 4 Communautés de communes membres, notamment avec le soutien financier au covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily sur les trajets du quotidien ;
- Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun ;
- Porter deux postes de Conseillers France Rénov' au sein du PETR, dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPRH), afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de l'habitat ;
- Informer, conseiller et orienter les particuliers sur les questions énergétiques, l'identification des travaux prioritaires et les aides financières disponibles, lors de rendez-vous individuels/groupés lors de permanences sur le territoire ;
- Accompagner la dynamique de rénovation en animant et en promouvant les services France Rénov' à travers des événements, des réunions publiques et autres sollicitations impliquant des interventions ou conférences ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie en organisant des actions spécifiques, notamment dans le cadre d'animations (marchés paysans, etc.)
- Informer et accompagner les collectivités sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux (chauffage, isolation, ventilation...) et sur le développement des énergies renouvelables, notamment avec le programme les Générateurs.

Vu le projet de charte Air-Santé Haute-Alsace, présenté en annexe,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par délibération du 10/01/2023 ;

Considérant l'intérêt d'une action convergente des différents acteurs publics et privés haut-rhinois en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

Après en avoir délibéré

Décide de :

- APPROUVER la charte Air-Santé Haute-Alsace telle qu'elle figure en annexe
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la Charte ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président
Francis KLEITZ

Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ

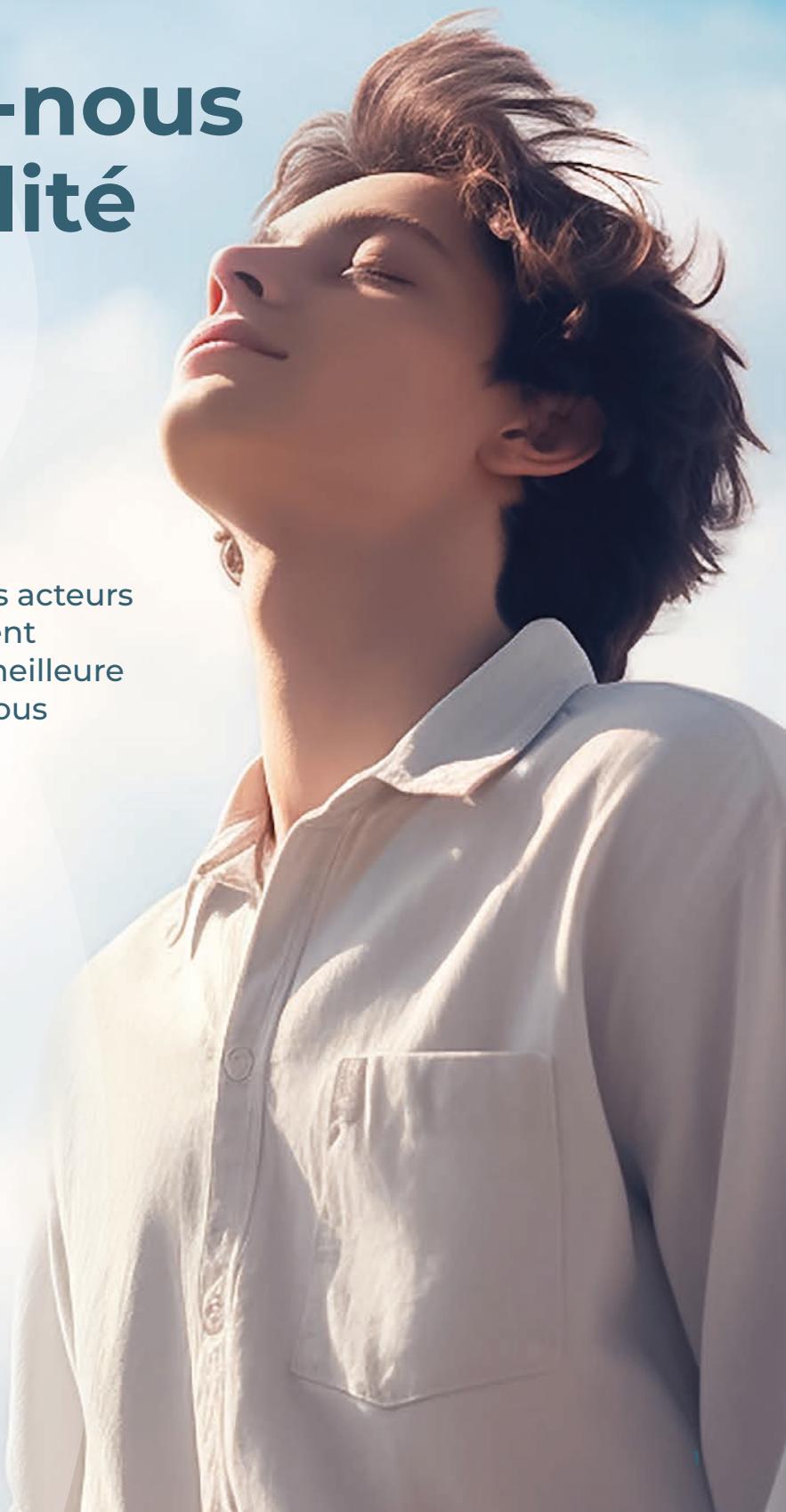


Le Secrétaire de séance
François BERINGER



Ensemble, engageons-nous pour la qualité de l'air !

À travers une charte novatrice et évolutive, les collectivités et les acteurs économiques du territoire fédèrent leurs énergies au service d'une meilleure qualité de l'air et de la santé de tous les habitants.



Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



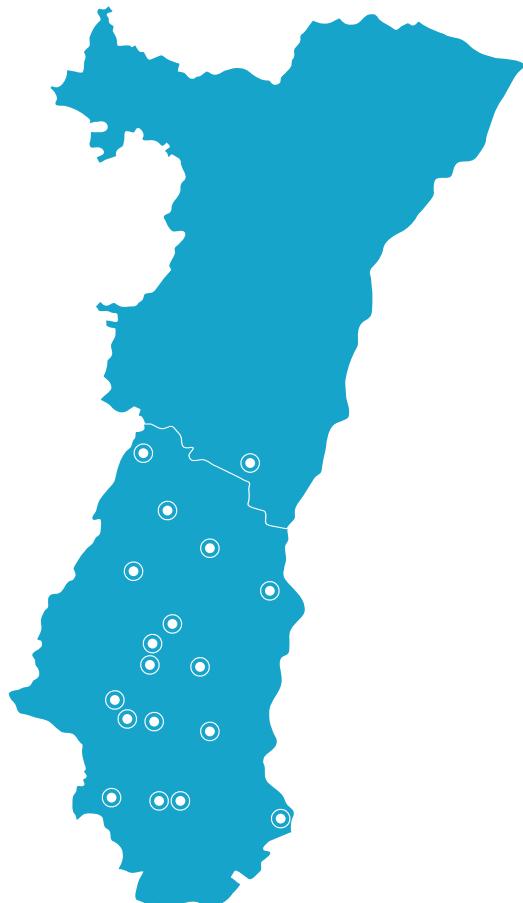
Une charte pour fédérer et agir à la bonne échelle

Conscients des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, les signataires de cette charte, acteurs publics et privés alsaciens, prennent des dispositions en faveur de la réduction des émissions de polluants.

La présente charte vise à répertorier les engagements volontaires pris par chacun, offrant ainsi une mise en lumière de ces actions, un espace d'échange des bonnes pratiques et l'opportunité de favoriser des synergies pour contribuer collectivement à l'assainissement de la qualité de l'air.

Trois piliers concourent à cet objectif. Le premier vise à soutenir volontairement le renouvellement du parc ou le changement de motorisation, afin d'orienter usagers et adhérents vers des véhicules plus propres et décarbonés.

Le second vise à encourager l'évolution des pratiques de mobilité, que ce soit au travers du report modal vers des modes de transport plus durables, de l'amélioration du taux de remplissage des véhicules ou par des déplacements effectués de manière privilégiée dans un périmètre local.

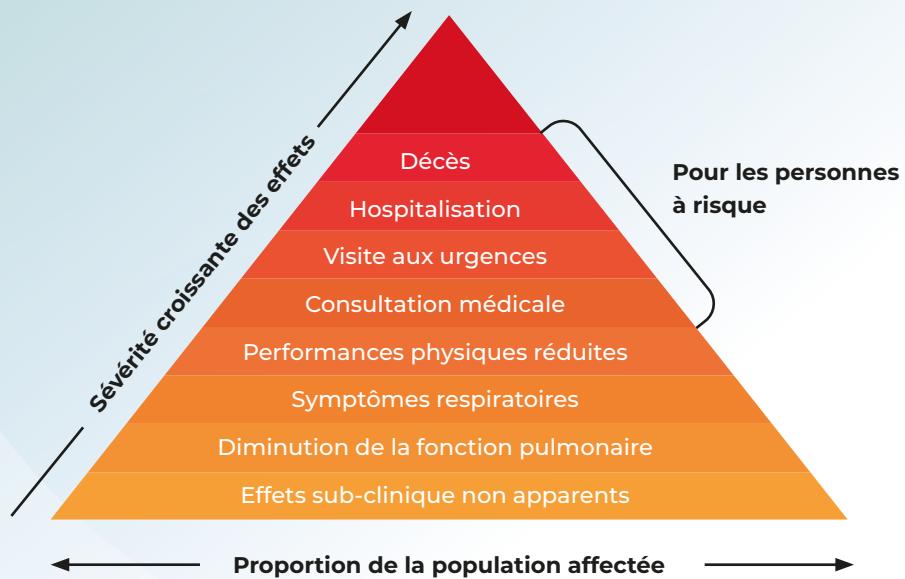


Enfin, le dernier pilier vise à agir directement sur le secteur résidentiel au travers du chauffage, premier contributeur de particules grossières et fines (respectivement 48% pour les PM₁₀ et 68% pour les PM_{2,5}) et cela via le chauffage au bois. Ces polluants figurent parmi les plus nocifs en raison de leur taille. Ce levier est d'autant plus efficient à mobiliser qu'il ne concerne qu'une faible partie des ménages et que la palette de solutions mobilisables est large (de la modernisation du système – foyers au bois ou pellets modernes et fermés - au changement d'énergie).

La pollution de l'air : un enjeu de santé publique

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. Sur la période 2016-2019, Santé Publique France estime que chaque année près de 40 000 décès prématurés seraient attribuables à une exposition aux particules fines (PM_{2,5}). D'autres études portent à 97 000 le nombre de morts prématurées en France. Au-delà des décès, la pollution de l'air est responsable d'autres répercussions sur la santé : les moins sévères concernent cependant une proportion plus importante de personnes. Les populations les plus sensibles à la qualité de l'air sont les enfants, les personnes âgées et les individus souffrant de pathologies chroniques.

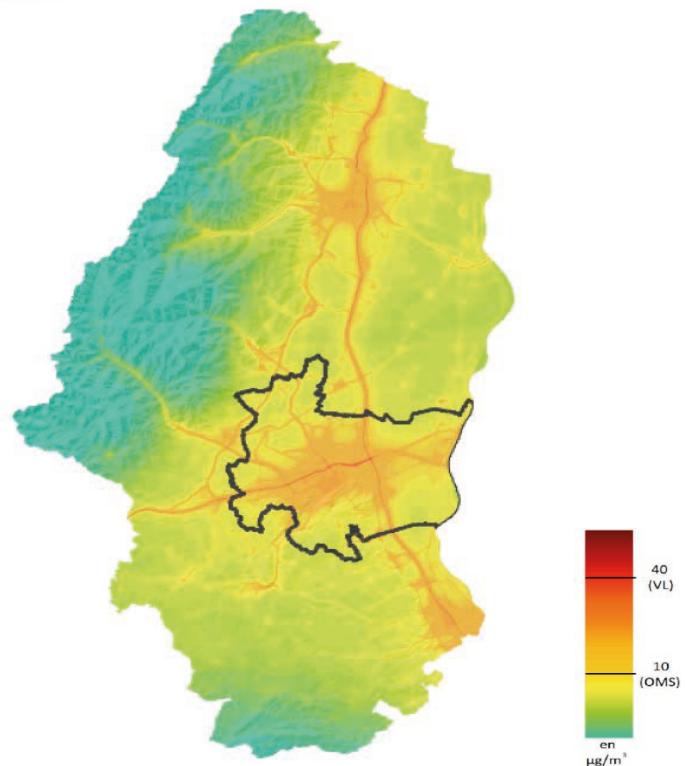
Sur le Haut-Rhin, 44 % de la population est soumise à une concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote supérieure au seuil préconisé par l'OMS. Ce taux monte à 73 % pour les PM₁₀ et 100 % pour les PM_{2,5}.



Origine des polluants

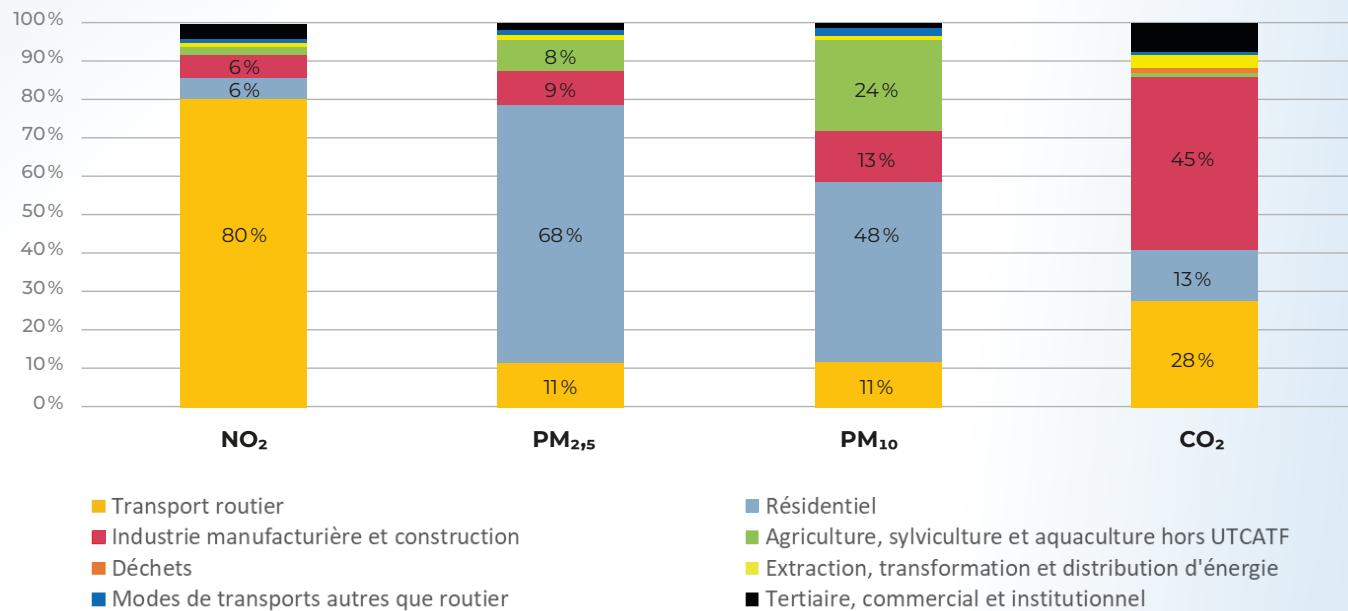
Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz nocif, irritant pour les bronches, favorisant les crises d'asthme et les infections pulmonaires. Sur le Haut-Rhin, 80 % des émissions de NO₂ proviennent majoritairement du trafic routier, des véhicules diesel en particulier.

Les particules grossières PM₁₀ et fines PM_{2,5} sont constituées de divers composés chimiques et déterminées par leur diamètre maximal (respectivement 10 et 2,5 µm). Plus ces particules sont fines, plus elles ont la faculté de pénétrer profondément dans l'organisme, depuis les voies respiratoires jusqu'au système circulatoire. Près de 10 % des particules sont émises par le trafic routier (combustion, usure des freins et des pneus, remise en suspension, etc.). Le secteur résidentiel est le principal contributeur des particules (48 % pour les PM₁₀ et 68 % pour les PM_{2,5}).



Niveau de concentration en Dioxyde d'azote sur le Haut-Rhin en 2022 - ATMO Grand Est

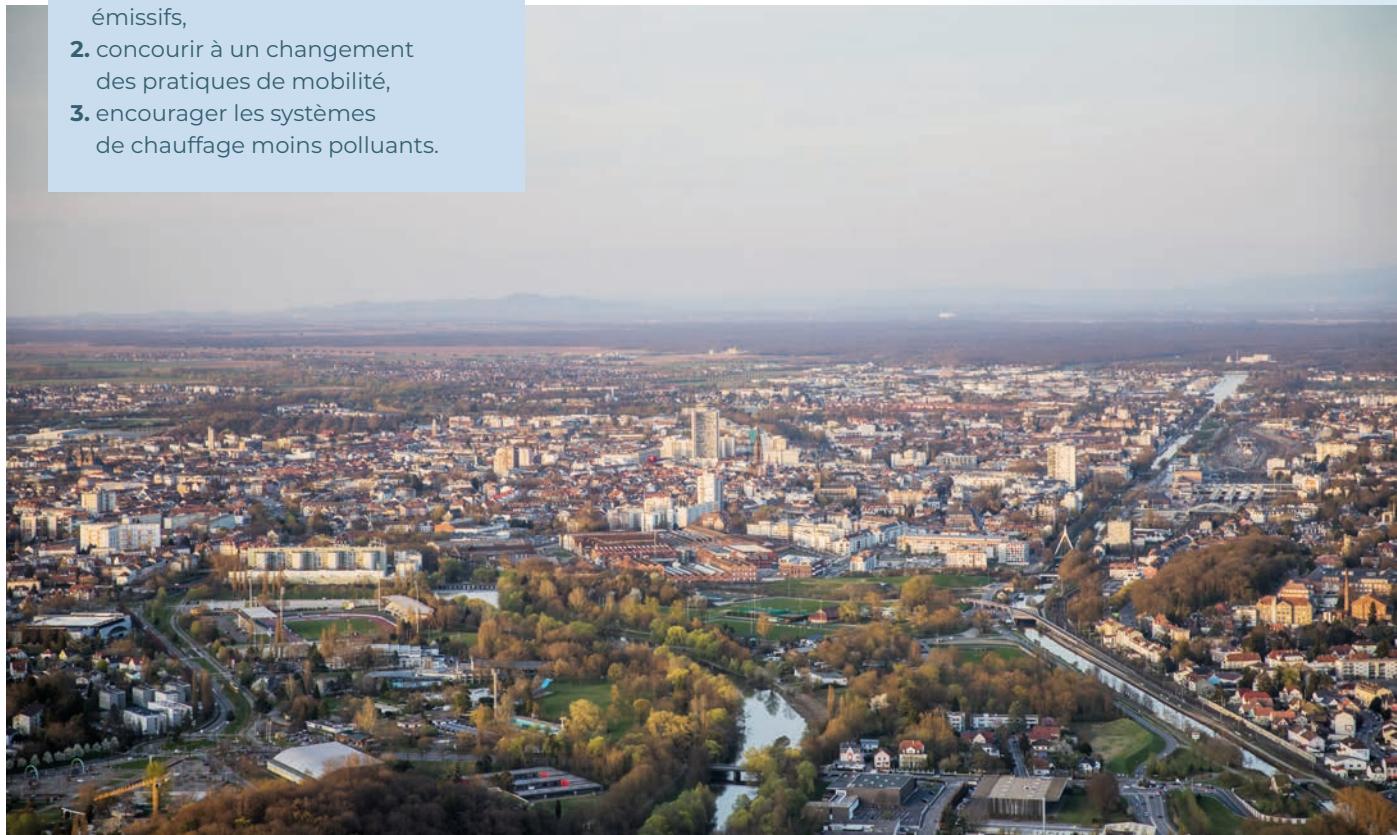
Répartition des émissions de gaz par secteur et par type sur le Haut-Rhin



Dans l'optique d'assainir la qualité de l'air sur notre territoire, de sorte que la population du Haut-Rhin ne soit plus exposée à des concentrations en polluants supérieures aux valeurs guides recommandées par l'OMS, les collectivités publiques et les acteurs économiques du département s'engagent autour de trois axes :

1. promouvoir des véhicules moins émissifs,
2. concourir à un changement des pratiques de mobilité,
3. encourager les systèmes de chauffage moins polluants.

Note : le CO₂ n'est pas un polluant, avec des incidences directes sur la santé, mais un gaz à effet de serre. Il est néanmoins indiqué ci-dessus, au titre que certaines mesures favorables à la qualité de l'air peuvent également avoir des incidences sur les émissions de CO₂.



Gouvernance

La Charte Air-Santé est une initiative collaborative visant à améliorer la qualité de l'air et à garantir la santé publique. Elle associe les principaux acteurs publics et privés concernés autour d'une vision commune, déclinée de manière opérationnelle par de multiples engagements, portés seuls ou à plusieurs. La gouvernance de cette charte est essentielle pour assurer son efficacité et sa pérennité. Elle s'appuie sur trois piliers, à savoir un observatoire annuel, des comités de pilotage politiques et techniques, ainsi qu'une animation par des équipes projets.

1. Observatoire annuel

L'Observatoire Air-Santé assurera un suivi pragmatique de la Charte pour son évaluation globale. Il sera alimenté par des indicateurs simples, fiables et pertinents, lesquels seront actualisés chaque année. L'Observatoire Air-Santé est réalisé annuellement avec l'assistance de l'AFUT, en lien étroit avec son Observatoire des Mobilités dans le Haut-Rhin et d'ATMO Grand Est, acteur local de référence sur le suivi et l'analyse de la qualité de l'air.

Ces indicateurs concerneront principalement :

- la part de la population du département exposée à des concentrations nocives des principaux polluants : dioxyde d'azote, particules grossières (PM_{10}) et fines ($PM_{2,5}$) ;
- le suivi des émissions de ces polluants, c'est-à-dire la quantité produite ;
- l'évolution du parc roulant, en matière de répartition selon la classification Crit'Air notamment.



2. Pilotage

Le pilotage de la Charte Air-Santé sera exercé par le Comité des partenaires signataires de la charte qui se réunira au moins tous les 2 ans. Un point annuel sera également réalisé lors d'une réunion des présidents d'EPCI. Lors de ces instances, les points suivants seront abordés :

- Point sur la qualité de l'air : présentation de la synthèse de l'Observatoire Air-Santé ;
- Présentation de l'avancement des actions et en particulier des actions multi-partenariales : bilan des actions phares, partage des bonnes pratiques, approbation de nouvelles actions ;
- Validation des nouveaux partenaires : examen et validation des demandes d'adhésion de nouveaux partenaires à la charte ;
- Engagement des propositions des groupes de travail thématiques : présentation des bilans et propositions des groupes thématiques, validation des suites à donner.

Des comités techniques regroupant les agents et techniciens des partenaires de la charte, animés par m2A, seront mis en place pour piloter l'élaboration de l'observatoire de la qualité de l'air, préparer les réunions de pilotage, suivre les actions et évaluer leurs bénéfices, partager les expertises et bonnes pratiques, étudier les demandes d'adhésion, proposer de nouvelles actions...

Tous les partenaires signataires s'engagent pour la qualité de l'air

au travers d'actions multi-partenariales



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- Mettre en avant les actions portées par le Schéma Directeur des Mobilités du Haut-Rhin, pour agir sur les déplacements à l'échelle des bassins de vie (toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité) ;
- Encourager le covoiturage du quotidien :
 - poursuivre les actions de promotion et de communication autour de l'application BlaBlaCar Daily (11 intercommunalités du Haut-Rhin engagées) ;
 - travailler à l'échelle du Sud Alsace sur un schéma directeur des aires de covoiturage.
- Étendre les services du Compte Mobilité en dehors de m2A, tels que la recherche d'informations, d'itinéraires, la possibilité de louer des vélos, etc. (**Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, Colmar Agglomération**) ;
- Travailler à l'échelle des pays le sujet des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité) ;
- Relayer auprès de la clientèle des artisans du secteur du chauffage les conseils permettant de réduire les émissions de polluants.



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- Se faire le relais de la campagne de l'ADEME « Bien se chauffer au bois pour moins polluer » (tous les partenaires).

Au travers de groupes thématiques :

- Pour traiter et résorber les phénomènes de frontières en matière de transports, en facilitant les extensions à haut potentiel qui débordent dans d'autres périmètres ;
- Pour coordonner les actions en faveur du vélo sous forme de Comités d'Axes (prévenir les effets de coupure et faciliter les déplacements intracommunautaires) ;
- Pour travailler en commun sur le sujet de l'autopartage en milieu rural (effet de masse, solution entre particuliers, etc.) ;

- Pour favoriser des mesures permettant de limiter les distances parcourues par les poids-lourds et donc les pollutions :
 - En travaillant à une meilleure répartition des lieux agréés de collecte et de traitement liés aux filières REP, afin d'assurer une bonne couverture géographique ;
 - En faisant la promotion de la plateforme TERRASS qui met en relation les sites producteurs et sites receveurs de terres excavées permettant de tenir compte de la destination des déblais terreux dès le stade de l'élaboration d'un projet de construction et inversement.

• Pour favoriser les pratiques vertueuses dans les appels d'offres publics.

- Développer les projets de végétalisation des bâtiments : Toits et façades végétalisés pour capter une partie des particules fines.
- Réduire les produits chimiques volatils : dans les CCTP des marchés de travaux, substitution des solvants, peintures et colles émetteurs de COV et dans les critères d'attribution des marchés, valorisation des offres des entreprises peu émettrices de COV
- Améliorer des systèmes de ventilation : filtration renforcée et surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- Promotion de la construction éco-conçue : intégration de matériaux non polluants et ventilation naturelle dans les bâtiments neufs.

Au travers de la limitation de vitesse sur des axes routiers majeurs :

En matière de dioxyde d'azote, polluants majoritairement émis par le trafic routier, les sites les plus exposés aux seuils nocifs de polluants sont notamment localisés le long des axes routiers majeurs en raison du volume du trafic et des vitesses pratiquées.

En ce qui concerne les émissions le long de ces axes routiers, la mesure la plus efficiente - au regard des moyens mobilisés et des résultats sensibles et immédiats au bénéfice des personnes qui habitent ou travaillent à proximité de ces axes - consiste en la réduction des vitesses. Une réduction de 110 km/h à 90 km/h des véhicules légers s'accompagnerait de bénéfices en matière de qualité de l'air et de santé publique, de pollution sonore, d'émission de gaz à effet de serre. Cette disposition concernerait l'A36 entre l'échangeur A35xA36 et Lutterbach.

Les modalités juridiques, administratives et techniques de mise en œuvre de cette mesure devront être précisées avec les différentes autorités concernées. D'autres tronçons urbains pourraient également à l'avenir faire l'objet de limitation de vitesse.



Les collectivités
s'engagent
pour la qualité
de l'air !

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Équiper les parkings de co-voiturage gérés par la CeA d'ombraries photovoltaïques lorsque c'est pertinent.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Mettre en place la taxe Poids Lourds R-Pass pour réduire le trafic de transit et repérer sur l'A5 les flux de transit de/vers l'Allemagne ;
- Déployer à terme un plan Vélo ambitieux pour l'Alsace : 1783 km itinéraires cyclables structurants ;
- Mettre en œuvre le Plan de Mobilité MOBILIZZ pour tous les agents de la CeA ;
- Soutenir les projets de création de pistes cyclables dans le cadre des contrats de territoire ou via le fonds Amendes de Police ;
- Sensibiliser les alsaciens aux mobilités douces avec des actions de promotion, Col-attitude, interventions dans les collèges.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Diminuer de 40 % la consommation énergétique des sites de la CeA en 2030 ;
- Atteindre 50 % de couverture des consommations CeA par des EnR d'ici 2030 ;
- Poursuivre et accroître le déploiement du plan photo-voltaïque en exploitant tous les potentiels internes (bâti, dont les collèges, routes, parkings) ;
- Lutter contre la précarité énergétique :
 - soutenir des projets de réhabilitation thermique de logements sociaux, de copropriétés dégradées, de logements de ménages modestes et très modestes ;
 - accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique avec les équipes sociales en territoire ;
- Développement des réseaux de chaleur par une SEML Energies alsaciennes dédiée à des projets avec minimum de 80% d'EnR ;
- Connecter si possible le patrimoine CeA aux réseaux de chaleur urbain.

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules
plus propres
et décarbonés

- Mettre à disposition des usagers des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les sites intercommunaux accueillant du public (piscine, centre culturel transfrontalier Art'Rhénal...).



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- Élaborer un Schéma directeur des mobilités durables cyclo, piédestre et équestre, démarche volontaire pour développer et structurer l'ensemble des solutions de mobilité durable - validation prévue au dernier trimestre 2024 ;
- Structurer un réseau de pistes et d'itinéraires cyclables (160 kilomètres de pistes et d'itinéraires cyclables déjà proposés) et investir dans un développement ambitieux des pistes et itinéraires cyclables ;
- Développer des services complémentaires : signalétique/jalonnement, stationnement vélo, stations de réparation, offre de location, etc.
- Sensibiliser, animer et communiquer afin d'encourager les changements d'usage : vélo en entreprise (Employeur pro-Vélo – défi "J'y vais !"), vélo école (Savoir Rouler à vélo), vélo loisir (Accueil Vélo), vélo pour tous (Tourisme & Handicap – T&H), Évènement Bicyclette ;
- Soutenir des projets de transports en commun d'envergure tels que :
 - la création du Bus à Haut Niveau de Service Colmar – Breisach ;
 - la réactivation de la ligne ferrée voyageurs Colmar – Breisach – Freiburg ;
- Poursuivre l'exploitation du transport à la demande.



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- Participer au financement d'un espace France Rénov' à l'échelle du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- Attribuer des aides à la rénovation énergétique des logements aux particuliers sans critères de ressources ;
- Mettre en œuvre une OPAH à l'échelle de Neuf-Brisach permettant la rénovation énergétique des logements des particuliers ;
- Mettre à disposition des collectivités du territoire un Conseiller en Énergie Partagé afin de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine ;
- Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux et en améliorer le process (piscine).

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour changer
les pratiques
de mobilité



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- Développer les réseaux cyclables et la pratique des modes actifs, dont l'axe structurant Mulhouse/Colmar ;
- Poursuivre le déploiement et amplifier les mobilités partagées (covoiturage, auto-partage...) ;
- Réflexion avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun.

- Poursuivre les permanences « France Renov' » et les conseils en rénovation.

Colmar Agglomération s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Exploiter un parc de bus quasi-entièrement équipé de motorisation au gaz naturel pour véhicules** (GNV), réduisant considérablement l'empreinte environnementale des transports publics sur l'agglomération colmarienne ;
- **Desservir le centre de Colmar et la gare avec les navettes « Cœur de Ville » électriques, gratuites et accessibles PMR.**



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Déployer le nouveau réseau de bus TRACE** : expérimentation de 2 ans d'un nouveau réseau de bus apportant un choc d'offre de 45 % de kilomètres supplémentaires, pour un accroissement de 22% du budget d'exploitation. Ce nouveau réseau permet à 85% de la population de l'agglomération de bénéficier d'un arrêt à moins de 500 m de son domicile (contre 56% avec l'ancien réseau), sans augmentation de tarif pour l'usager ;
- **Développer des itinéraires cyclables** à travers le schéma directeur des pistes cyclables intercommunales pour une enveloppe de 5 millions d'euros sur la période 2020-2026, et **les aménagements encourageant les modes de déplacement doux**, à l'image de l'installation de la passerelle piétonne et cyclable Confluence au-dessus de l'Ill en 2025 ;
- **Soutenir le covoiturage** sur le territoire depuis 2024 avec BlaBlaCar Daily ;
- **Mettre en place un forfait « mobilités durables » au sein de la collectivité** pour soutenir et accompagner les agents dans l'utilisation de modes actifs pour se rendre sur le lieu de travail ;
- **Organiser des navettes de Noël – Pays des Étoiles** pour proposer un transport collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire ;
- **Soutenir l'organisation du salon TRENDY – mobilités et énergies** : salon inter-entreprises, organisé par la CCI Alsace Eurométropole, qui réunit les offreurs de solutions de mobilités innovantes pour informer les dirigeants d'entreprises et de collectivités.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Soutenir L'Espace « France Renov' »,** qui organise le parcours de rénovation énergétique des ménages du territoire, qu'ils soient en maison individuelle ou en copropriété ;
- **Renforcer le partenariat avec OKTAVE en faveur de la rénovation globale et performante des copropriétés** ;
- **Poursuivre le dispositif d'aides locales à la rénovation énergétique** par une aide financière pour l'installation, par exemple, de systèmes de production d'énergie performants ;
- **Étendre et optimiser le réseau de chaleur urbain colmarien**, majoritairement alimenté par des énergies renouvelables (biomasse et incinération des déchets avec récupération de chaleur), avec le développement des raccordements (plus de 20 000 équivalents habitants chauffés en 2025), et le passage du réseau en basse température en 2024 (qui limite les déperditions de chaleur) ;
- **Poursuivre les travaux d'isolation et d'optimisation des réseaux de chauffage des bâtiments de la collectivité.**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Déployer des bornes de recharge** pour accompagner l'essor de véhicules électriques, avec le déploiement de 338 points de charge sur l'ensemble du territoire ;
- **Moderniser la flotte de bus**, avec à l'horizon 2035 une flotte composée exclusivement de bus fonctionnant à l'électricité et au gaz renouvelable ;
- **Expérimenter des solutions pour limiter les émissions de particules fines** liées à l'usure des freins ;
- **Favoriser les véhicules les moins polluants dans le cadre des marchés publics**, en introduisant des clauses environnementales.



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Développer son réseau de transports collectifs pour le rendre plus attractif :**
 - Renforcer le transport à la demande en périphérie ;
 - Augmenter l'amplitude et la fréquence de fonctionnement du tramway en soirée ;
 - Prolonger la ligne 1 par un système de transport structurant et élaborer un schéma directeur des transports en commun en site propre avant 2026 ;
 - Développer l'offre de trains et de cars express dans le Sud Alsace et promouvoir le Service Express Régional Métropolitain Mulhouse - Bâle ;
- **Simplifier l'information et le paiement** autour de l'offre multimodale, en poursuivant les développements de l'application Compte Mobilité et en déployant une solution d'Open Payment dans les bus et trams (paiement simplifié par carte bancaire) ;
- **Accompagner l'essor du vélo :**
 - Adopter et aménager un Réseau Express Vélo intercommunal ;
 - Étendre au niveau intercommunal le périmètre couvert par le Vélo en Libre-Service et passer par des Vélos à Assistance Électrique ;
 - Augmenter la flotte de vélos électriques loués en longue durée (plus de 600 actuellement) ;
 - Faire vivre la Cité du Vélo ;
 - Multiplier les événements vélo d'ampleur comme le Challenge Vélo m2A et la Fête du Vélo m2A ;
- **Sensibiliser et accompagner les employeurs vers une mobilité plus durable.**



Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Développer un réseau de chaleur :**

- Élaborer un Schéma Directeur des réseaux de chaleur et de froid ;
- Récupérer la chaleur fatale d'usines situées sur la bande rhénane.

- **Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat** pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs ;

- **Mettre en œuvre le Pacte Territorial**, engagé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), pour orienter et conseiller les propriétaires en quête de réhabilitation énergétique de leur habitat, avec le soutien de l'ALME et de l'ADIL qui conseillent les particuliers ;

- **Promouvoir le Programme d'Intérêt Général (PIG) auprès des ménages aux ressources modestes, avec une assistance gratuite pour les rénovations énergétiques**, dont le changement du mode de chauffage moins carboné et moins polluant ;

- **Communiquer, sensibiliser et mobiliser autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire**, en se faisant notamment le relais de la campagne de l'ADEME « Bien se chauffer au bois pour moins polluer » ;

- **Apporter une bonification pour les dossiers de rénovation énergétique prévoyant la suppression définitive des foyers ouverts au bois et l'instauration de foyers dotés du label « Flamme Verte ».**

En transversalité

- **Déployer le Plan Climat Nouvelle Donne dans toutes ses politiques publiques**, et poursuivre la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » ;

- **Poursuivre le programme d'actions de sensibilisation sur la santé** ;

- **En tant que chef de file de la Charte Air-Santé, en assurer l'animation et le pilotage**. m2A assurera l'animation des groupes de travail et diffusera les informations relatives à la qualité de l'air (enjeux, tendances, actions remarquables mises en place, bonnes pratiques à développer auprès des particuliers...).

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Mettre en relation les acteurs locaux pour le déploiement de bornes de recharge électrique.



Pour changer les pratiques de mobilité

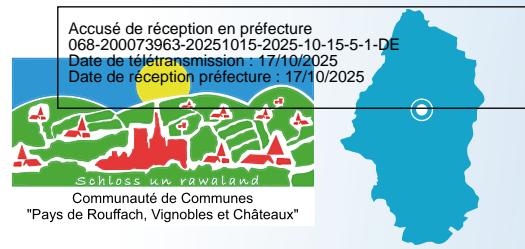
- Poursuivre la participation aux navettes de Noël – Pays des Étoiles pour proposer un déplacement collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire ;
- Sensibiliser, animer et communiquer afin d'encourager les changements d'usage : vélo en entreprise (défi « j'y vais à vélo ») ;
- Promouvoir les mobilités partagées (covoiturage, autopartage...).



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Soutenir, accompagner et promouvoir les acteurs de l'habitat pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs (France Rénov, Alsace Rénov', Villes Vivantes ...) ;
- Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux et en améliorer le process (piscine) ;
- Poursuivre la réflexion sur le déploiement d'un réseau de chaleur intégrant notamment le casino, le collège et la piscine.

La Communauté de Communes du Pays de Rouffach s'engage



Pour changer les pratiques de mobilité

- Déployer et amplifier les mobilités partagées en partenariat avec le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon, notamment avec le soutien financier au covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily sur les trajets du quotidien ;
- Développer la pratique cycliste en adoptant un Schéma Vélo, lequel a pour objectif de renforcer la cohérence et la visibilité des pistes cyclables existantes autant que de prévoir les investissements pour accompagner le développement de ce réseau ;
- Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Poursuivre les permanences « France Renov' » et les conseils en rénovation.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Installation de bornes à recharge électrique :** une borne double charge installée au camping Le Florival. À venir, une borne au siège de la collectivité pour sa propre flotte de véhicules électriques ;
- **Électrifier les véhicules de service :** la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est dotée d'une flotte de 6 véhicules électriques depuis 2016.



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Proposer du transport à la demande :** la CCRG propose un service de Transport à la demande ComComBus permettant à un public cible de se déplacer sur le territoire et vers la gare de Bollwiller ;
- **Encourager l'utilisation de la Navette des neiges,** avec la mise en place de rotations de bus au départ de la gare de Bollwiller et jusqu'au site du Markstein en hiver pour éviter l'affluence de véhicules ;
- **Participation aux frais de fonctionnement de la Navette des crêtes :** afin de réduire l'accès aux véhicules sur les crêtes ;
- **Approuver un Schéma directeur vélo** (2021) pour inciter aux aménagements cyclables et ainsi mailler le territoire afin de favoriser les déplacements et notamment les trajets domicile/travail et domicile/établissements scolaires ;
- **Contribuer aux Fonds de concours Mobilité,** aide financière aux communes qui s'engagent dans des travaux d'aménagements cyclables ;
- **Soutenir le programme Savoir Rouler à Vélo** auprès des écoles pour l'apprentissage du vélo en garantissant l'encadrement du bloc 3 par un professionnel. L'objectif étant de rassurer les élèves et les parents pour privilégier ce mode de déplacement en toute sécurité ;
- **Réaliser son Plan de Mobilité Simplifié**



Pour se chauffer sans émettre de particules

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) les actions suivantes sont en lien avec les modes de chauffe et contribuent à lutter contre la précarité énergétique :

- **Promouvoir le Programme d'Intérêt Général (PIG) / Fonds Alsace Rénov'** qui accompagne des rénovations énergétiques pouvant correspondre à un changement du mode de chauffe (96 000 euros sur 6 ans) ;
- **Abonder aux aides de l'Agence nationale de l'habitat** pour des rénovations énergétiques dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - 78 750 euros sur 6 ans.

Dans le cadre du PCAET du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon dont la CCRG est membre les actions suivantes sont en lien avec les modes de chauffe :

- **Poursuivre la rénovation énergétique de l'habitat, du bâti public** et lutter contre la précarité énergétique (PLH + OPAH-RU) ;
- **Promouvoir la sobriété dans les collectivités** ;
- **Inciter les entreprises et le secteur de l'industrie à réduire leurs consommations et leurs impacts environnementaux** ;
- **Développer les énergies renouvelables et de récupération.**

Saint-Louis Agglomération s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Maintenir et déployer des bornes de recharge** pour accompagner l'essor de véhicules électriques ;
 - 1^{re} phase de déploiement par l'agglomération de 40 points de charge en juin 2018 ;
 - À la suite de l'adoption du SDIRVE, une 2^e phase est prévue en 2026 : aller vers 300 points de charge sur l'ensemble du territoire d'ici 2030 avec les acteurs privés ;
- **Un réseau de bus urbains utilisant un carburant plus durable** (le HVO, fabriqué à partir d'huiles usagées).



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Réaliser un plan de mobilité simplifié (PdMS) ;**
- **Développer un écosystème vélo :**
 - Ouverture d'une vélostation comprenant des services de stationnement sécurisé et de location longue durée de vélos ;
 - Poursuivre la création de nouvelles pistes cyclables ;
 - Poursuivre le soutien à l'achat d'un vélo par les habitants ;
 - Soutenir la labellisation Accueil Vélo des structures du territoire ;
 - Soutenir les actions de promotion du vélo par le Centre Socio Culturel de Saint-Louis.
- **Favoriser le partage des véhicules :**
 - Soutenir l'autopartage en finançant une station ;
 - Inciter au covoiturage grâce à la subvention aux trajets ;
 - Créer de nouvelles aires de covoiturage.
- **Développer de nouvelles lignes de bus** avec une liaison transfrontalière Lörrach – Saint-Louis et une ligne express Sundgau – Saint-Louis ;
- **Initier un groupe de travail sur le stationnement voiture avec les communes membres volontaires.**



Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat** pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs ;
- **Étendre et densifier les réseaux de chauffage biomasse** dans les communes ;
- **Faire la promotion des aides existantes pour remplacer les chaudières fioul.**

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Installer des bornes de recharge électrique** internes à la CCSAL au niveau des bâtiments administratifs de la CCSAL ;
- **Verdir l'ensemble des véhicules de la communauté de communes** et proposer des alternatives aux véhicules thermiques pour les services techniques.



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Favoriser le recours aux mobilités partagées :**
 - Participer et soutenir financièrement le programme de covoiturage « Blablacar Daily » ;
 - Promouvoir le dispositif de covoiturage dynamique Covoit'Go ;
- **Proposer du transport à la demande :**
 - Proposer aux seniors du territoire (+75 ans) un service de transport à la demande pour réaliser des trajets au sein de la communauté de communes ou vers les établissements médicaux. Mettre en place une aide annuelle de 150 € pour l'utilisation des taxis.
- **Soutenir le programme Savoir Rouler à Vélo :**
 - Promouvoir l'apprentissage du vélo dans les écoles du territoire en garantissant l'encadrement par un professionnel. L'objectif étant de rassurer les élèves et les parents pour privilégier ce mode de déplacement en toute sécurité ;
 - Développer les mobilités douces ;
 - Gérer une flotte de 10 VAE proposée en location longue durée aux habitants du territoire ;
 - Suivre la mise en service du Schéma directeur cyclable du Sundgau avec les acteurs du territoire via l'organisation d'un comité de pilotage annuel ;
 - Suivre le schéma directeur cyclable de Dannemarie qui permettra à terme de connecter l'EV 6 à la voie verte de la vallée de la Largue. Cette liaison rendra accessible et de manière sécurisée les deux collèges du territoire et des entreprises ;
 - Installer des bornes de réparation de vélos le long de l'EV6 et de la voie verte de la vallée de la Largue ;
 - Poursuivre les réflexions autour de l'organisation d'un événement grand public autour du vélo ;
 - Promouvoir le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV).
- **Réaliser un plan de mobilité simplifié (PdMS)** valorisant un plan d'action des mobilités permettant de développer les mobilités alternatives et encourager les transports collectifs.



Pour se chauffer sans émettre de particules

Pour des actions innovantes

- **Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat :**

- Encourager les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs en lien avec le PETR ;
- Attribuer des aides à la rénovation énergétique des logements suivant les conditions de ressources ;

- **Sensibiliser et mobiliser autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire :**

- Développer les réflexions sur les réseaux de chaleur et mutualiser les productions de chaleur.

- **Favoriser les paiements pour services environnementaux en agriculture sur le territoire**, afin de réduire la dégradation de la qualité de l'air pouvant résulter des pratiques agricoles ;

- **Encourager les prestataires de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue à décarboner leurs activités**, telle que la collecte de déchets réalisée avec des camions roulant au biocarburant ;

- **Travailler en réseau à l'échelle du Sundgau avec le PETR et la communauté de communes du Sundgau**, dans l'optique d'améliorer par des actions innovantes la qualité de l'air pour plus de 70 000 habitants.

La Communauté de Communes du Sundgau s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire (Quartier Plessier mises en place en 2024, piscine de Tagolsheim en cours de réflexion) ;
- Déployer progressivement des minibus électriques pour le service périscolaire.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Réalisation d'une étude Plan de Mobilité Simplifié avec plan d'action qui permettra de développer les mobilités alternatives à l'autosolisme ;
- Définition d'une politique cyclable avec un accompagnement financier et administratif auprès des communes dans la réalisation de leurs projets cyclables ;
- Déploiement d'un service de covoiturage intercommunal avec l'entreprise BlaBlaCar Daily ;
- Actions de communication autour de ces services.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Candidater à l'appel à projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (AACT-AIR) » de l'ADEME avec focus sur les polluants liés au bois-énergie. Lauréate en juillet 2024 pour mise en place d'actions à partir de 2025 ;
- Poursuivre les réflexions sur le développement d'un réseau de chaleur sur le Quartier Plessier d'Altkirch avec une potentielle récupération de chaleur fatale de la cimenterie Holcim ;
- Sensibilisation et mobilisation autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire (s'inscrit dans le PCAET) ;
- Sensibilisation sur la sobriété et la rénovation dans le bâti de manière générale ainsi que sur les équipements de chauffage et ventilation (en lien avec les missions portées par le conseiller en énergies partagées de mai 2022 à mai 2024).

La Communauté de Communes de Thann-Cernay s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Électrifier la flotte des véhicules de service.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Développer des itinéraires cyclables à travers le schéma directeur des pistes cyclables réalisé par le PETR du Pays Thur Doller ;
- Développer des services complémentaires vélo : signalétique/jalonnement, stations de réparation, etc. ;
- Favoriser le partage des véhicules en incitant au covoiturage grâce à la subvention aux trajets ;
- Encourager l'usage des mobilités durables au sein de la collectivité par la mise en place du forfait « mobilités durables » ;
- Poursuivre l'exploitation du transport à la demande Nav'Aide (réalisé par un véhicule électrique) ;
- Encourager l'utilisation de la Navette des neiges, avec la mise en place de rotations de bus au départ de la gare de Cernay dont les horaires sont en concordance avec ceux du tram-train depuis Mulhouse jusqu'au site du Markstein pour éviter l'affluence de véhicules ;
- Participer aux frais de fonctionnement de la Navette des crêtes afin de réduire l'accès aux véhicules sur les crêtes.
- Accompagner l'essor du vélo en soutenant la flotte de vélos électriques loués en longue durée par le Pays Thur Doller ;
- Animer le défi multimodal, « J'y vais autrement » auprès de la collectivité.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs ;
- Abonner aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour des rénovations énergétiques ;
- Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux ;
- Élaborer un Schéma Directeur du Réseau de Chaleur Urbain Intercommunal

La Communauté de Communes du Val d'Argent s'engage



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Accompagner l'essor du Vélo dans le Val d'Argent :**

- Participer au projet label « Accueil Vélo » auprès de l'office de tourisme ;
- Mise en place de box de stationnement vélo dans la vallée.

- **Sensibiliser, animer et communiquer afin d'encourager les changements de comportements :**

- **Pérenniser le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) auprès des écoles du territoire.** Ce programme à destination des enfants de 6 à 11 ans participe à faire émerger une génération vélo. Il vise à leur permettre de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège ;
- **Animer le défi multimodal, « J'y vais autrement » auprès des publics du Val d'Argent ;**
- **Animer le challenge « Ville en selle » auprès des cyclistes du territoire.** Ce challenge consiste à encourager le maximum de personnes à intégrer le vélo dans leurs habitudes quotidiennes.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Participer aux projets de création/extension des réseaux de chaleur biomasse du Val d'Argent ;**

- **Sensibiliser et mobiliser autour des émissions générées par le chauffage au bois et les moyens pour les réduire,** en se faisant notamment le relais de la campagne de l'ADEME « Bien se chauffer au bois pour moins polluer » ;

- **Participer à l'espace France Rénov'** en partenariat avec le PETR Alsace Centrale ;

- **Privilégier la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux ;**

- **Accompagner l'amélioration thermique de l'habitat privé** via une aide complémentaire aux aides de l'Anah et de la CEA ;

- **Accompagner les communes sur la maîtrise de l'énergie** via le dispositif accélérateur de transitions de l'ADEME.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'engage



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- **Réaliser un plan de mobilité simplifié (PdMS)** avec plan d'action qui permettra de développer les mobilités alternatives à l'autosolisme ;
- **Définition d'une politique cyclable** avec un accompagnement financier et administratif auprès des communes dans la réalisation de leurs projets cyclables ;
- **Encourager le covoiturage du quotidien** avec la poursuite des actions de promotion et de communication autour de l'application BlaBlaCar Daily (11 intercommunalités du Haut-Rhin engagées) ;
- **Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun** (Autocar Express) ;
- **Accompagner l'essor du vélo** en soutenant la flotte de vélos électriques loués en longue durée par le Pays Thur Doller
- **Soutenir le programme Savoir Rouler à Vélo auprès des écoles** pour l'apprentissage du vélo en garantissant l'encadrement du bloc 3 par un professionnel. L'objectif étant de rassurer les élèves et les parents pour privilégier ce mode de déplacement en toute sécurité.
- **Animer le défi multimodal, « J'y vais autrement » auprès de la collectivité.**



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

Pour se chauffer sans émettre de particules :

- **Soutenir L'Espace « France Renov' » du PETR Thur Doller, et accueillir des permanences à Masevaux-Niederbruck** qui organise le parcours de rénovation énergétique des ménages du territoire, qu'ils soient en maison individuelle ou en copropriété, mais également les petits tertiaires privés ;
- **Soutenir et relayer les actions communes engagées via le PETR Thur Doller dont notamment celles visant aux bonnes pratiques du chauffage au bois (Allumons le feu).**

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'engage




Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Déployer un réseau de points de charge pour les véhicules électriques à l'échelle du territoire.



Pour changer les pratiques de mobilité

- Compléter le maillage d'itinéraires cyclables du territoire ;
- Poursuivre les services encourageant l'essor du vélo et le changement d'usage :
 - Service de location longue durée de VAE ;
 - Coordination du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles.
- Favoriser le partage de véhicules en incitant au covoiturage ;
- Maintenir le forfait de mobilité durable pour les agents de la collectivité ;
- Poursuivre la participation aux Navettes de Noël – Pays des Étoiles ;
- Travailler sur la mobilité inclusive à l'échelle du territoire : diagnostic plus consultation citoyenne (jeunes, aînés, touristes, ...) ;
- Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle du territoire.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Sensibiliser les ménages sur comment bien se chauffer au bois sans polluer ;
- Inciter aux rénovations thermiques des logements par un accompagnement technico-administratif (espace Conseil France Rénov') et des aides financières ;
- Soutenir financièrement les communes pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments et la production d'énergies renouvelables ;
- Poursuivre la rénovation énergétique du parc bâti de la CCVK.

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'engage



Pour des véhicules
plus propres
et décarbonés

- Mettre en relation les acteurs locaux pour le déploiement de bornes de recharge électrique.



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- Réaliser son **Plan de Mobilité simplifié et son Schéma Directeur des Mobilités Actives**, démarche participative engagée en octobre 2024 et documents de planification attendus pour fin 2025 ;
- **Favoriser la mobilité douce :**
 - Compléter la dorsale d'itinéraire cyclable et programmer la réfection des tracés déjà anciens (véloroute V21) ;
 - Développer des services vélos : jalonnement, stationnement vélo, borne d'autoréparation, etc.
 - Faciliter la mise en place à la gare de Munster du service de location « Vélos Fluo » porté par la Région Grand Est ;
- **Sensibiliser et communiquer afin d'encourager les changements d'usage :** ateliers vélos organisés par le service Jeunesse au collège Hartmann et pendant les petites vacances et l'été, opérations « Défi j'y vais » et « Col Attitude », label « Accueil Vélos » de l'Office de Tourisme et d'hébergeurs locaux...
- **Poursuivre le transport à la demande « Trans'Vallée »** et développer le volet solidaire ;
- **Promouvoir les services de mobilité collective :**
 - Participer à la redynamisation de la ligne ferroviaire TER Metzeral - Colmar ;
 - Relayer l'information sur les lignes régulières de bus existantes sur le territoire et sur les navettes saisonnières (Navette des Crêtes, Navette de Noël...).



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- **Accueillir à Munster des permanences décentralisées de l'Espace France Rénov'** basé à Colmar Agglomération ;
- **Attribuer des aides à la rénovation énergétique des logements** suivant les conditions de ressources ;
- **Privilégier la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux** ;
- **Promouvoir les bonnes pratiques auprès des usagers et acteurs locaux** (sensibilisation à l'acquisition de poêles à bois plus performants, à la mise en place d'un réseau de chaleur...).

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin s'engage



Pour des véhicules
plus propres
et décarbonés

- Développer un système de recharge pour les vélos électriques au niveau de l'Office de Tourisme ;
- Poursuivre l'acquisition de véhicules électriques au niveau des services (Périco-laire, siège, services techniques).



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- Mise en place du forfait mobilités durables pour les agents en 2025 ;
- Participation de la collectivité à hauteur de 75% des frais de déplacements aux agents qui utilisent des modes de transport collectifs (bus, train...) ;
- Poursuivre avec le Pays Thur/Doller les services encourageant l'essor du vélo et l'emploi de modes de transport doux ;
- Accompagner le développement du vélo et d'autres mobilités douces :
 - Réalisation de la Voie Verte du Haag ;
 - Participation au Slow'Up ;
 - Mise en place d'arceaux à vélos devant l'office de tourisme : état des lieux (en cours) des infrastructures du territoire pour l'accueil des vélos afin de développer l'offre et les équipements.
- Encourager l'usage des mobilités douces au sein de la collectivité :
 - Installation d'un abri à vélos avec arceaux au niveau du siège et mise à disposition d'un vélo électrique pour les déplacements professionnels ;
 - Participation au Défi « J'y vais » dans le cadre du « Printemps des Transitions » porté par le Pays Thur Doller.
- Améliorer la connaissance d'alternatives de mobilités et notamment des transports collectifs : communication concernant la Navette des Crêtes et la Navette d'hiver afin de réduire les déplacements en voiture vers ce site (participation financière) ;
- Développer des circuits pédestres à destination des familles (Les éco balades) permettant de (re) découvrir les villages de la Vallée et la richesse des paysages naturels.
- Mise en place et promotion du « Tour de la vallée » en itinérance ;
- Participation au service de location de longue durée de vélos électriques mis en place par le Pays Thur Doller (Permanences sur le territoire et financement) ;
- Sensibiliser et encourager les changements d'usages notamment par l'information et la communication (relayer les actions mises en place par le Pays Thur Doller dans ces domaines) ;
- Mise en place de l'action « col attitude » piloté par le service tourisme ;
- Manifestation annuelle « l'Alsacienne Cyclo » : différents parcours pour les amateurs d'activités cyclo sportives et de randonnées à vélo.



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- **Procéder à la rénovation énergétique de bâtiments intercommunaux et en améliorant le process** (réhabilitation du Centre Aquatique de Wesserling en cours) ;
- **Poursuivre les réflexions sur la mise en place d'un réseau de chaleur sur le territoire** (alimenté par une chaufferie collective biomasse - plaquettes forestières issues principalement des forêts communales – et/ou géothermie) ;
- **Redonner vie à un patrimoine industriel** : développer un éco quartier à usage mixte sur le site Interglass (hautes performances énergétiques des logements classe A ou B, panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur ENR) ;
- **Soutenir et relayer les actions engagées via le PETR Thur Doller dont notamment celles visant aux bonnes pratiques de chauffages au bois.**

La PETR Rhin Vignoble Grand Ballon s'engage



Le PETR anime et pilote un PCAET commun pour ses 4 EPCI membres (CCRG, CCARB, CCCHR, CCPARO-VIC), celui-ci comprend les actions suivantes en faveur de la qualité de l'air :



Pour changer les pratiques de mobilité

- Déployer et amplifier les mobilités partagées en partenariat avec nos 4 Communautés de communes membres, notamment avec le soutien financier au covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily sur les trajets du quotidien ;
- Poursuivre les réflexions avec la Région quant au développement de l'offre de transports en commun.



Pour se chauffer sans émettre de particules

Au travers du service « France Renov' » :

- Porter deux postes de Conseillers France Rénov' au sein du PETR, dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPRH), afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation ;
- Informer, conseiller et orienter les particuliers sur les questions énergétiques, l'identification des travaux prioritaires et les aides financières disponibles, lors de rendez-vous individuels/groupés lors de permanences sur le territoire ;
- Accompagner la dynamique de rénovation en animant et en promouvant les services France Rénov' à travers des événements, des réunions publiques et autres sollicitations impliquant des interventions ou conférences ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie en organisant des actions spécifiques, notamment dans le cadre des marchés paysans, etc.

Avec le conseiller en énergie partagée :

- Informer et accompagner les collectivités sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux (chauffage, isolation, ventilation...) et sur le développement des énergies renouvelables, notamment avec le programme les Générateurs.

Le PETR Sélestat Alsace Centrale s'engage



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Mieux connaître les enjeux et perspectives de transition écologique du secteur des transports**, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial, à travers une étude territoriale sur les flottes à faibles émissions ;
- **Accompagner les gestionnaires de flottes du territoire dans leurs stratégies de conversion** face aux enjeux de décarbonation ;
- **Définir les mutualisations envisageables sur les productions et les distributions de carburants alternatifs** entre les acteurs privés et publics du territoire dans le cadre de la structuration d'un écosystème territorial multi-énergie, articulé autour d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Carburants Alternatifs ;
- **Moderniser la flotte de véhicules du réseau de transport** : au 1^{er} janvier 2025, tous les bus et cars du réseau fonctionnent au HVO, un biocarburant produit à partir de déchets de lubrifiants (huiles de friture, huiles industrielles ou graisses animales) qui permet de baisser les émissions de GES de 85% par rapport au diesel classique. En 2026, tous les véhicules affectés au transport à la demande seront électriques.



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Prendre la compétence mobilité à l'échelle du PETR** : au 1^{er} janvier 2025, le PETR Sélestat Alsace Centrale est devenu AOM -Autorité Organisatrice de Mobilité à la suite du transfert de la compétence des quatre EPCI du territoire. Ce transfert permet de mettre en cohérence les projets de mobilités : 85% des déplacements sont effectués sur le territoire du PETR, véritable bassin de mobilité ;
- **Déployer un nouveau réseau de transport : le PETR porte le déploiement du réseau de transport ELSA**, avec des lignes régulières, du transport scolaire et du transport à la demande (TAD). Avec ce nouveau réseau, les 52 communes du territoire bénéficient d'un service de mobilité, avec a minima du TAD ;
- **Sensibiliser et promouvoir les mobilités alternatives : le PETR organise le défi 100% vélo transfrontalier « Ville en Selle », ainsi que le défi multimodal « J'y Vais » avec plusieurs animations.** Il organise une année sur deux des événements lors de la Semaine européenne de la mobilité. Autres formes de sensibilisation : réunion d'information sur le Savoir Rouler à Vélo, Fresques de la mobilité, Roue de la mobilité, contribution à l'achat d'un Vélobus.
- **Contribuer à l'achat de vélos par les particuliers** : en tant qu'AOM, le PETR reprend le dispositif de primes à l'achat d'un vélo mis en place par les EPCI.
- **Accompagner les employeurs dans l'élaboration de leurs plans de mobilité** : le PETR met en place un Comité des partenaires comprenant des employeurs, et déploie plus largement une politique d'accompagnement, de suivi et de conseils.



**Pour se chauffer
sans émettre
de particules**

• Porter un poste de Conseillère France Rénov' au sein du PETR Sélestat Alsace Centrale, dans le cadre du Service Public de la Rénovation Énergétique (SPRH), afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation :

- Informer, conseiller et orienter les particuliers sur les questions énergétiques, l'identification des travaux prioritaires et les aides financières disponibles, lors de rendez-vous individuels/ groupés à la Maison de l'habitat du Centre Alsace ou lors de permanences sur le territoire ;
 - Accompagner la dynamique de rénovation en animant et en promouvant les services France Rénov' à travers des événements tels que les salons Habitat Déco et Made in Alsace, des réunions publiques et autres sollicitations impliquant des interventions ou conférences ;
 - Sensibiliser aux économies d'énergie en organisant des actions spécifiques, notamment dans le cadre du défi Fées sur les éco-gestes.
- Déployer effectivement le volet « AIR » de son Plan Climat Air Énergie Territorial, notamment en lien avec la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.**

Le Pays du Sundgau s'engage



PAYS DU SUNDGAU

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Favoriser les conditions de mise en service d'une (ou plusieurs) station(s) multi-énergies sur le territoire :**

- Identification des entreprises intéressées par l'utilisation et l'investissement dans la station ;
- Coordination d'étude(s) d'implantation de station(s) sur le territoire (foncier, modèle économique, accessibilité, etc.) afin de trouver un constructeur et exploitant de station ;
- Accompagner les investisseurs dans la création d'une société gestionnaire de la station ;
- Faire le lien entre les différents acteurs (investisseurs, entités publiques, constructeurs/exploitants), etc.).

- **Accompagner les professionnels du secteur des transports lourds vers la conversion de leur flotte vers des alternatives faiblement carbonées :**

- Rencontre avec des entreprises prospectées et élaboration de propositions personnalisées de renouvellement de flottes adaptées (TCO, technologies, modèle économique, etc.) ;
- Accompagnement des entreprises dans l'acquisition des véhicules à faibles émissions (aide à la demande de financements, propositions de modèles, etc.) ;
- Organisation d'ateliers pour promouvoir les solutions à faible carbone dans les mobilités lourdes.

- **Mettre en relation les acteurs du territoire pour le déploiement de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire.**



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Favoriser le recours aux mobilités partagées :**

- Animation et promotion du dispositif de covoiturage dynamique Covoit'Go ;
- Étude des conditions d'implantation d'un système de voiture en autopartage ;
- Réalisation d'un schéma des aires de covoiturage du Sundgau avec la Collectivité européenne d'Alsace.

- **Développer un réseau de transports collectifs lisible et attractif :**

- Étude fine des déplacements sur le territoire par une étude origine-destination ;
- Élaboration d'un schéma des mobilités collectives locales et transfrontalières ;
- Création des conditions de mise en service d'un car express entre le Sundgau et le secteur de Saint-Louis/Bâle et accompagnement du futur gestionnaire de la ligne ;
- Mise en lumière des possibilités de rabattement en transport collectif permettant de connecter les gares du territoire (Dannemarie, Altkirch) aux vallées sundgauviennes (Ill et Largue) et offrir un débouché vers le canton du Jura, notamment la gare de Basse Vendline ;
- Aide à l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux sur la ligne ferroviaire Mulhouse-Belfort et sur les lignes de car express et de rabattement.



Pour changer les pratiques de mobilité

• Accompagner l'essor du vélo :

- Suivi de la mise en service du Schéma directeur cyclable du Sundgau avec les acteurs du territoire via l'organisation d'un comité de pilotage annuel et la mise à jour de l'outil cartographique en ligne ;
- Aide technique aux communes et communautés de communes dans leurs projets cyclables et soutien administratif aux montages de dossiers de subventions ;
- Gestion de la flotte de 50 VAE mis à disposition de structures à caractère social, ESAT, collectivités, etc. ;
- Réflexion autour de l'organisation d'un événement grand public autour du vélo ;
- Promotion du programme « Objectif Employeur Pro-Vélo » (OEPV) et travail autour de la labellisation du Pays du Sundgau.

• Améliorer la connaissance des alternatives de mobilités dans le territoire :

- Mise en lumière des possibilités de mobilités dans le territoire avec le guide de la mobilité du Sundgau ;
- Animation d'ateliers et tables d'échanges avec des acteurs sociaux du territoire.



Pour se chauffer sans émettre de particules

• Portage de l'espace France Rénov' : conseil et accompagnement des particuliers pour l'aide à la rénovation énergétique ;

• Soutien technique au développement d'un réseau de chaleur dans la ville d'Altkirch.

En transversalité

Afin de renforcer la performance des actions visant à améliorer la qualité de l'air à l'échelle Sud Alsace, le Pays du Sundgau propose à Mulhouse Alsace Agglomération de renforcer la coordination d'actions pour répondre aux enjeux qui unissent les deux territoires, notamment sur les sujets relevant des mobilités collectives et de la décarbonation des mobilités :

- **La mobilisation d'entreprises intéressées par l'utilisation et/ou l'investissement** dans la station multi-énergies sundgauvienne ;
- **L'ingénierie territoriale** pour les services rendus par le Pays du Sundgau pour l'amélioration de la qualité de l'air, notamment dans l'accompagnement des entreprises pour la conversion de leur flotte de véhicules lourds et le conseil en mobilité décarbonée auprès des habitants impactés par la ZFE (à l'image des services proposés par l'Agence du climat pour l'Eurométropole de Strasbourg) ;

• **L'intégration des lignes de cars express transfrontalières dans le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle ;**

La faisabilité de création de liaisons en transport collectif et partagé entre le Sundgau et les principales zones d'activités et de services de l'agglomération mulhousienne.

L'ensemble de ces actions pourrait être valorisées au travers d'un contrat de réciprocité entre le Pays du Sundgau et Mulhouse Alsace Agglomération.

Le Pays Thur Doller s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Accompagner les collectivités du territoire dans la mise en œuvre du Schéma Vélo du Pays Thur Doller** via la construction ou l'amélioration d'itinéraires cyclables sécurisés et la création de services vélos ;
- **Coconstruire et mettre en œuvre un service de location longue durée de vélos à assistance électrique** à destination des habitants souhaitant essayer les déplacements doux au quotidien ;
- **Coordonner le déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles** en facilitant l'accès à un prestataire local agréé et la recherche de financements ;
- **Sensibiliser les habitants, les écoliers, les collectivités et les entreprises aux déplacements doux et alternatifs** via des actions de sensibilisation telles que le défi « J'y Vais ! » et l'organisation d'événements de type Fête du Vélo ;
- **Accompagner les collectivités dans leurs projets d'organisation de la mobilité touristique** vers et au sein du territoire.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- **Assurer le portage d'un Espace Conseil France Rénov'** pour accompagner les habitants et propriétaires du territoire à la rénovation de leur logement et au remplacement et à la maîtrise de leur équipement de chauffage ;
- **Promouvoir l'autorénovation accompagnée** et apporter aux habitants une formation pratique à l'isolation des parois opaques dans les règles de l'art ;
- **Sensibiliser les habitants aux émissions de particules fines** liées à l'utilisation d'équipements de chauffage individuels au bois vétustes et mal employés ;
- **Informier les habitants des bonnes pratiques du chauffage au bois**, notamment sur le choix et le séchage du combustible, les techniques allumage, la maîtrise de la combustion et l'entretien de l'appareil ;
- **Accompagner les collectivités dans leurs projets de sobriété et de rénovation des bâtiments publics** ainsi que de production locale d'énergies renouvelables.

Les acteurs
économiques
s'engagent
pour la qualité
de l'air !

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



CCI ALSACE
EUROMÉTROPOLE



Pour des véhicules
plus propres
et décarbonés

- Accompagner les entreprises industrielles, de commerce et de services dans l'évolution de leur flotte de véhicules ;
- Informer les entreprises sur les aides et financements existants ;
- Sensibiliser les entreprises industrielles, de commerce et de services sur la réglementation des flottes à faibles émissions et les vignettes Crit'Air ;
- Participer aux échanges avec la collectivité et les autres partenaires économiques dans le cadre de la mise en place de la ZFE.



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- Réaliser des visites mobilité pour les entreprises industrielles, de commerce et de services ;
- Sensibiliser les entreprises industrielles, de commerce et de services aux mobilités alternatives (articles sur le covoiturage, l'autopartage...);
- Animer des ateliers sur la fresque de la mobilité ;
- Encourager les entreprises à la mise en place de plans de mobilité employeur / PDME-c ;
- Participer aux défis mobilité sur les territoires (m2A, EMS) ;
- Proposer et animer des webinaires sur les mobilités ;
- Animer des ateliers au sein de clubs d'entreprises (Acteco3F, Cercle des entreprises d'Alsace Bossue, Tremplin...) ;
- Participer aux réunions du Comité des partenaires de la mobilité.



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- Inciter les entreprises à réduire leurs émissions de particules en les conseillant sur des solutions leur permettant de réduire leur consommation d'énergie comme l'isolation et les pompes à chaleur.

La Chambre de Métiers d'Alsace s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Accompagner les entreprises artisanales dans la modification de leur flotte ;
- Assurer des formations aux apprentis et aux salariés à la maintenance de véhicules propres et de cycles, via le CMA Formation et CFAM (Centre de Formation de l'Artisanat de Mulhouse).



Pour changer les pratiques de mobilité

- Réaliser des diagnostics mobilité pour les entreprises artisanales ;
- Sensibiliser les entreprises artisanales aux mobilités alternatives (électromobilité, cyclo-mobilité) ;
- Inciter au partage des véhicules ;
- Encourager les artisans à la mise en place de plans de mobilité employeur ;
- Identifier des artisans vertueux en matière d'amélioration de la qualité de l'air, afin que m2A puisse les porter en exemple lors de ses opérations de communication ;
- Inciter à l'installation de proximité des mécaniciens cycles formés par CMA Formation/CFAM, afin d'assurer un maillage territorial de la réparation et faciliter le quotidien des usagers ;
- Valoriser les métiers de l'artisanat offreurs de solutions en matière de mobilités alternatives/douces.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Collaborer avec les organisations professionnelles de l'artisanat, en sensibilisant leurs artisans ressortissants afin qu'ils orientent le grand public vers l'acquisition d'équipements de chauffage moins impactant (poèles « Flamme verte », géothermie...) et/ou vers la connexion au réseau de chaleur de m2A ;
- Veiller à associer tout particulièrement la corporation des maîtres ramoneurs du Haut-Rhin, les corporations des installateurs en chauffage-climatisation-sanitaire du Haut-Rhin Sud – arrondissements de Ribeauvillé/Guebwiller et les artisans de ces professions à l'application de la Charte ;
- Inciter les artisans à l'isolation de leurs propres locaux professionnels ainsi qu'à la récupération de chaleur issue de leur activité ;
- Promouvoir et déployer la formation « Chargé d'accompagnement de la rénovation énergétique du bâtiment » proposée par la CMA.

En transversalité

- Relayer aux artisans via la CMA, les informations relatives à la Charte Air-Santé Haute-Alsace ;
- Représenter les intérêts des entreprises artisanales dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte Air-Santé Haute-Alsace.

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Haut-Rhin s'engage



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- **Optimisation des déplacements** en cherchant des potentialités susceptibles de réduire les kilomètres parcourus (sensibiliser les partenaires pour un développement du maillage des points de collecte de déchets dans le cadre de la REP PMCB - Produits et matériaux de construction du secteur du Bâtiment) ;
- **Favoriser le recours à des entreprises de proximité**, pour réduire les distances parcourues, et par conséquence les émissions de polluants.



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- **Amélioration de la qualité de l'air par rapport aux systèmes de chauffage performants** (entretien et installation) ;
- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments** (rénovation, isolation...) ;
- **Informier et former les entreprises adhérentes aux enjeux de la qualité de l'air** ;
- **Profiter des interventions des entreprises pour sensibiliser les particuliers à la qualité de l'air.**

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Haut-Rhin s'engage :



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- **Inciter les entreprises à renouveler progressivement leurs flottes de véhicules** en faveur de modèles peu émetteurs ou électriques ;
- **Encourager les entreprises à s'interroger sur le type de motorisation le plus adapté à leurs usages** (électrique, thermique, GPL...), en tenant compte de la fréquence des trajets, du type de route, du transport de charges, etc. ;
- **Promouvoir une approche comparative raisonnée fondée sur l'analyse du cycle de vie (ACV), intégrant les émissions de polluants locaux liées à l'usage mais aussi à la fabrication et au transport des véhicules** ;
- **Militer pour un outil de lecture simplifié (baromètre d'origine ou indicateurs)** pour aider à identifier les véhicules les plus vertueux produits localement ou en Europe, sans tomber dans les logiques simplistes de marques ou d'images ;
- **Favoriser les circuits courts et l'achat responsable**, en privilégiant les véhicules déjà présents sur le territoire français, notamment d'occasion, lorsque ceux-ci répondent aux normes environnementales ;
- **Soutenir le développement du retrofit, notamment pour les véhicules utilitaires**, afin de prolonger la durée de vie des véhicules en les rendant moins polluants localement, avec une vigilance particulière sur l'origine des composants ;
- **Informier les entreprises en matière de réglementation et bonnes pratiques** (stages d'écoconduite, veille réglementaire, fiches pratiques) ;
- **Promouvoir les dispositifs d'aides et de financement** (bonus écologiques, aides à l'achat de véhicules propres, plateforme mission transition écologique des entreprises etc.) ;
- **Encourager l'installation de bornes de recharge électrique sur les sites d'activités.**



Pour changer les pratiques de mobilité

- **Sensibiliser les dirigeants et salariés aux alternatives à l'autosolisme** : covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied ;
- **Inciter les entreprises à questionner le rôle et l'importance des déplacements dans leur modèle économique** pour envisager les alternatives possibles leur apportant plus de performance (visioconférences, mutualisation, logistique repensée) ;
- **Inciter les entreprises et collectivités à privilégier l'achat local** et soutenir la provenance des matériaux à l'échelle locale, nationale ou par défaut européenne ;
- **Soutenir les entreprises et labels « Made in Alsace » et « Made in France »** ;
- **Valoriser les plans de mobilité d'entreprise et encourager leur mise en œuvre** ;
- **Former le dirigeant en matière de droit du travail sur les règles de télétravail et les horaires aménagés pouvant limiter les pics de circulation** pour une démarche de performance globale, au service de l'organisation ;
- **Participer ou relayer des actions locales** (semaine de la mobilité, défis mobilité, etc.).



Pour se chauffer
sans émettre
de particules

- **Encourager les entreprises disposant de systèmes de chauffage anciens ou polluants à les remplacer par des équipements plus performants** (pompes à chaleur, réseaux de chaleur, énergies renouvelables, électricité et gaz en privilégiant les achats d'origine renouvelable, etc.) ;
- **Promouvoir l'entretien régulier des appareils de chauffage** pour garantir leur bon fonctionnement et limiter les émissions ;
- **Diffuser les bonnes pratiques de chauffage dans les bâtiments professionnels**, en lien avec les réglementations en vigueur ;
- **Soutenir les démarches d'éco-rénovation énergétique dans les locaux d'entreprise.**

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin et le Syndicat professionnel des Travaux Publics du Haut-Rhin s'engagent

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Pour des véhicules plus propres et décarbonés

- Électrifier la flotte de véhicules si l'offre des constructeur PL et VL est satisfaisante
- Veiller à l'entretien régulier des machines : pour réduire les émissions (filtres à particules, moteurs bien réglés...)



Pour changer les pratiques de mobilité

- Optimiser la logistique : réduction des trajets à vide.



Pour se chauffer sans émettre de particules

- Sensibiliser les collaborateurs : campagnes internes sur les bons gestes pour limiter la pollution de l'air :
- Promouvoir les produits à faible émission de polluants : proposition de gamme de produits écoresponsables avec peu de COV ou de particules ;
- Réduire les émissions de poussière : arrosage des zones de travaux pour éviter la dispersion des poussières, mise en place de bâches, installation de systèmes d'aspiration et de filtration lors de travaux de découpe, ponçage, démolition.

La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers Alsace (FNTR Alsace) s'engage

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Pour des véhicules
plus propres
et décarbonés

- **Sensibiliser et informer autour des « Engagements Volontaires pour l'Environnement »,** qui, dans le cadre d'une Charte et/ou d'un Label (Objectif CO2 et EVcom) vise à accompagner les entreprises de transports routiers et les commissionnaires de transports à agir durablement sur leur impact environnemental et à valoriser leur performance énergétique.



Pour changer
les pratiques
de mobilité

- **Promouvoir le dispositif ReMo,** qui vise à contribuer à l'amélioration énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un recours aux modes de transport massifiés (ferroviaire, fluvial, cabotage maritime et transports combinés ou multimodaux).

La transition énergétique demeure un enjeu majeur, suscitant des échanges sur les moyens pour les transporteurs de répondre aux nouvelles exigences environnementales. La FNTR Alsace poursuit activement son rôle de conseil en accompagnant ses adhérents dans l'adaptation à ces évolutions.

À titre d'exemple, des essais de véhicules propres seront proposés aux participants lors de leur prochaine assemblée générale.

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-1-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025



Cette charte s'articule autour de 3 axes



1.

Promouvoir des véhicules
moins émissifs

2.

Accompagner le changement
des pratiques de mobilité

3.

Encourager les systèmes
de chauffage moins polluants



ALSACE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CENTRE
Haut-Rhin
Communauté de Communes



COLMAR
AGGLOMERATION



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION



PAYS DE
RIBEAUVILLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PAYS DE RIEFFEL,
VIGNOBLES ET CHÂTEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
WWW.CO-GUEBWILLER.FR



Saint-Louis
Agglomération
Terres d'Avenir



SUD ALSACE LARGUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SUNDGAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VAL D'ARGENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



THANN CERNAY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE LA DOLLER
ET DE LA SAUER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLEE DE KAYSERSBERG



VALLÉE DE
SAINT-AMARIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PAYS
RHIN VIGNOBLE
GRAND BALLON
FÉDÉRATION DES RÉGIONS



Alsace
Centrale
Sélestal
POLE D'ÉCONOMIE TERRITORIALE ET D'EMPLOI



PAYS DU SUNDGAU



PAYS
THUR DOLLER



CCI ALSACE
EUROMÉTROPOLE



Chambre
des Métiers
et de l'Artisanat
Alsace



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

		Accusé de réception en préfecture 068-200073983-20261015-2026-10-15-5-2-DE Date de télétransmission : 17/10/2026 Date de réception préfecture : 17/10/2026
PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON		
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL		
Membres en exercice : 26 Membres présents : 14 Procuration : 2	Séance du 15 Octobre 2025	
Date de la convocation : 8/10/2025	Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. François BERINGER	

5. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

5.2. Mission d'accompagnement et d'étude préalable pour la création d'espaces test agricoles

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, le PETR s'est engagé fin 2024, avec 8 autres territoires en Grand Est, dans la démarche de cohorte régionale de la Fabrique des Transitions.

Le Président propose à Eric LEMPEREUR et Caroline JOUVE de rappeler et présenter la démarche.

La Fabrique des Transitions est une alliance de territoires en transition et d'acteurs nationaux qui partagent l'objectif de conduite de changement s'appuyant sur la coopération multi-acteurs.

Le PETR bénéficie dans cette démarche d'un parcours d'accompagnement qui vise à réviser le cadre de réflexion, d'organisation et d'action des politiques publiques afin d'engager les transitions sous leurs différentes formes : énergétiques, écologiques, économiques, sociales.

Il se déroule en 5 phases :

- Un tronc commun de sensibilisation et d'appropriation des enjeux
- Une analyse sensible et qualitative du territoire
- Des modules entre pairs pour échanger sur les problématiques
- Une expérimentation à travers la mise en œuvre d'un projet pilote
- L'évaluation de la démarche.

La démarche est pilotée par une équipe projet composée de représentants de 4 groupes d'acteurs : élus locaux, agents territoriaux, agents de l'Etat, acteurs socioprofessionnels du territoire.

L'analyse sensible réalisée fin 2024 et présentée fin janvier 2025 avait conclu à 5 enjeux principaux à travailler pour le PETR :

- Partager une vision stimulante de la transition écologique pour le PETR
- Consolider la coopération entre tous les acteurs
- Optimiser et valoriser l'existant

- Tendre vers l'autonomie énergétique
- Initier un groupe de travail à propos de l'agriculture locale

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20261015-2026-10-15-5-2-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

En février 2025, afin de poursuivre la démarche dans l'engagement d'un projet pilote, le comité de pilotage du PCAET a retenu la question de l'agriculture et notamment de l'installation/transmission sur notre territoire. Aussi, le projet pilote vise à créer des espaces test agricoles sur le territoire.

Ce projet s'intègre dans l'axe du PCAET : Favoriser une agriculture et une sylviculture locales et durables pour lutter et s'adapter au changement climatique, décliné en 2 actions complémentaires :

- Développer les filières locales et durables d'alimentation ou d'approvisionnement
- Accompagner la transition de l'agriculture

Le test d'activités consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui limite la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. L'espace test est un dispositif qui offre les conditions nécessaires à la réalisation du test d'activité agricole, en mettant à disposition :

- un cadre légal d'exercice du test d'activité ;
- des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, fonds de roulement, réseau de partenaires, services annexes...) ;
- un dispositif d'accompagnement et de suivi.

Il s'approche en cela d'une pépinière d'entreprises.

Avant d'engager la phase opérationnelle du projet, le PETR souhaite bénéficier d'un accompagnement pour valider la faisabilité, définir le ou les modèles de structuration, de fonctionnement, de localisation, etc. d'un ou plusieurs espaces test agricoles (ETA) sur le territoire.

Le Réseau National des Espaces Test Agricoles (RENETA) a été contacté par le PETR et propose ce type d'accompagnement dans le cadre d'une convention partenariale.

La mission se décline en 3 phases répondant aux objectifs suivants :

- Phase 1 : apprécier les enjeux locaux du territoire, pour avoir une connaissance plus fine des problématiques de l'installation/transmission, des filières ou productions à soutenir, des exploitations à fort enjeu de reprise, des besoins ou rôles des acteurs en place, des besoins en approvisionnement au regard de la loi EGALIM, des freins à la consommation de produits bio/locaux, etc...
- Phase 2 : clarifier les objectifs et priorités d'intervention des collectivités (PETR, CC membres ou communes) et définir en quoi le dispositif d'ETA peut répondre aux enjeux identifiés en première phase,
- Phase 3 : préconisations ou projection de mise en œuvre opérationnelle d'un ou plusieurs ETA : acteurs mobilisés et répartition des différentes fonctions, gouvernance et structuration juridique, projections financières, calendrier de mise en œuvre, etc.

La mission d'étude/accompagnement est chiffrée à 20.000 € (TVA non applicable) plus une tranche optionnelle à 4.800 € pour l'appui à la concrétisation du dispositif.

Les crédits sont à imputer au BP 2025 – enveloppe réservée PCAET.

Le fonds vert ingénierie peut être sollicité à hauteur de 10.000 € pour cofinancer cette mission.

Après présentation d'une vidéo montrant le témoignage d'un bénéficiaire et d'un accompagnant d'un espace test agricole dans les Hauts-de-France, le Président ouvre le débat.

M. SCHLEGEL demande la liste des membres du comité de pilotage ayant retenu ce projet.

Le Président et Eric LEMPEREUR répondent qu'il s'agissait du Président et du Bureau du PETR, des Présidents des CC membres, ainsi que des vice-présidents en charge de l'environnement et de l'agriculture, des équipes techniques des CC plus 2 membres du Codev (M. MUNCH et Mme BRAGARD).

M. LICHTENBERGER intervient à plusieurs reprises. Il partage les enjeux évoqués mais s'interroge sur le fonctionnement et la plus-value d'un tel dispositif. Il fait part des difficultés pour un candidat non issu du cadre familial à acquérir le foncier nécessaire à une installation hors cadre.

Sur la reprise des exploitations, il rappelle que les repreneurs connaissent les conditions de rentabilité d'une ferme à transmettre, puisque l'exploitant en place leur communique l'ensemble des coûts des dernières années.

Il indique encore que la chambre d'agriculture effectue des évaluations financières des fermes à reprendre : les prix sont établis sur la base d'indices technico-économiques.

Il précise que la Chambre tient un répertoire des cédants et des candidats à l'installation. Il pense qu'à part en montagne, il n'y a que très peu de fermes qui ne trouvent pas de repreneur.

Il pense que le modèle d'espace test ne peut pas être fonctionnel pour des exploitations céréalières, viticoles ou d'élevage mais éventuellement pour du maraîchage ou du petit élevage extensif.

Le Président confirme que c'est le maraîchage qui est visé par le projet.

M. GEBHARD intervient également à plusieurs reprises. Il partage également les enjeux, notamment de la pyramide des âges des exploitants actuels et témoigne de plusieurs exploitants sans enfants ou dont les enfants ne souhaitent pas reprendre l'exploitation parentale. Il indique que l'un des modèles permettant de faciliter la reprise des fermes consiste à ce que le futur repreneur soit salarié de l'exploitation pendant plusieurs années, ce qui permet d'apprendre le métier et de connaître les coûts. Les principales difficultés qui subsistent sont la mésentente entre le cédant et son salarié-repreneur. Il s'interroge sur le retour d'expérience de ces espaces tests.

Caroline JOUVE répond qu'à l'échelle nationale depuis 2012, plus de 1250 personnes ont bénéficié d'un test, dont près de 75% se sont installés à la suite.

Eric LEMPEREUR ajoute qu'il existe aujourd'hui plus de 60 espaces-tests en France, gérés soit par des collectivités locales, des chambres d'agriculture ou des groupements de plusieurs acteurs.

M. HUG, rejoint par Mme MULLER, Mme SCHWARTZ, M. GIUDICI et M. WIDMER notamment, s'interroge sur le rôle de la collectivité dans cette démarche. Ils estiment que cela relève des acteurs agricoles, notamment de la chambre d'agriculture.

M. GIUDICI s'interroge sur la possibilité pour la collectivité d'arriver à mobiliser les surfaces nécessaires et sur la capacité à prévoir en nombre d'espaces tests ou de porteurs accueillis en test.

Mme MULLER demande si on dispose d'un état des lieux et des besoins sur le territoire.

Eric LEMPEREUR et Caroline JOUVE répondent que l'étude de faisabilité qui est proposée doit permettre d'apporter des premières réponses aux questions des élus.

Le Président ajoute que l'objectif est d'aider à l'installation de nouveaux exploitants et éviter aux exploitations agricoles existantes de devenir toujours plus grosses.

M. SCHLEGEL rappelle que c'est le modèle agricole actuel qui pousse à cela, pour permettre de dégager une certaine rentabilité.

M. MARTIN s'interroge sur les moyens financiers à dégager dans le projet. Il indique être régulièrement contacté, comme certains autres maires, par des porteurs de projet qui souhaitent s'installer comme nouvel agriculteur sur la commune.

M. BERNINGER rappelle que l'objectif est aussi de réfléchir au modèle agricole de demain, que la maïsiculture ne sera peut-être plus aussi performante ou adaptée dans les années futures. Il rappelle qu'autrefois, il y avait déjà une agriculture de proximité.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants et indique qu'il s'agit d'un sujet intéressant et à forts enjeux, d'où la proposition de réaliser une étude pour permettre d'avoir des éléments d'aide à la décision avant d'aller plus loin. Il insiste sur le caractère pré-opérationnel de l'étude, afin d'avoir une étude qui puisse réellement être exploitée.

Il propose d'associer les élus intéressés au comité de pilotage de l'étude.

Puis il soumet au vote la délibération suivante :

Le Conseil Syndical,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par délibération du 10/01/2023 ;

Vu le projet de convention pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement et de formation à intervenir avec le RENETA, présenté en annexe

Considérant l'intérêt de poursuivre et expérimenter la démarche Fabrique des Transitions notamment dans un objectif de coopération multiacteurs

Considérant l'enjeu de favoriser la transition de l'agriculture, l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles sur le territoire

Après en avoir délibéré

Décide de :

-APPROUVER la réalisation d'une mission d'accompagnement et d'étude préalable pour la création d'espaces test agricoles sur le territoire du PETR pour un montant prévisionnel de 20.000 € (TVA non applicable)

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Total des dépenses : 20.000 €

Fonds vert : 10.000 €

Autofinancement du PETR : 10.000 €

-AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter l'aide au titre du Fonds Vert pour un montant prévisionnel de 10.000 € et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel

- DECLARER que les crédits sont inscrits au BP 2025 du PETR

- APPROUVER le projet de convention pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement et de formation à intervenir avec le RENETA, tel qu'il figure en annexe,

- CHARGER le Président ou son représentant de mettre au point et signer la convention définitive, ses éventuels avenants ultérieurs et tout autre document se rapportant à cette affaire

Délibération approuvée par

15 voix POUR (14 présents + 2 procurations) et 1 abstention (M. SCHLEGEL)

Le Président

Francis KLEITZ

Publication le :

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ



Le Secrétaire de séance

François BERNINGER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "FB".

Convention pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement et de formation

Entre :

Le Réseau National des Espaces-Test Agricoles
dont le siège social est situé 55 rue Saint Cléophas à Montpellier
représenté par : Julien Kieffer
en qualité de : Co-président

ci-après dénommé « le RENETA »

Le PETR du PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON
dont le siège social se trouve 170 rue de la république 68500 GUEBWILLER
représenté par M. KLEITZ Francis,
en qualité de Président

ci-après dénommé « le Bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

Définitions

Bénéficiaire : désigne la personne morale qui sollicite le RENETA pour un accompagnement à l'émergence et la concrétisation d'un dispositif de test d'activités agricoles.

Accompagnateur : désigne la personne physique impliquée dans un espace-test agricole en fonctionnement membre du RENETA ou salarié du RENETA et désignée par celui-ci en accord avec le Bénéficiaire pour s'impliquer dans la mise en œuvre de l'accompagnement.

Préambule

RENETA a été contacté par le PETR du PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON pour bénéficier d'un accompagnement dans la construction d'un dispositif de test d'activité agricole dans son territoire.

La Commission « Accompagnement des projets d'espaces-test » de RENETA a validé cette demande d'accompagnement et de formation. Une offre de service chiffrée a été établie et validée par le Bénéficiaire.

L'accompagnement conçu par le RENETA a pour objectif général de faciliter la construction et la concrétisation d'un espace-test agricole. Pour cela, le RENETA mobilise l'expérience des praticiens et praticiennes du Réseau et ses ressources pour aider le Bénéficiaire à construire un dispositif adapté à son territoire, ses acteurs et ses enjeux.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le contenu, les modalités et les conditions de réalisation de la prestation d'accompagnement.

Article 2. Modalités générales d'accompagnement

Pour tenir compte de la spécificité de chaque projet d'espace-test (contexte territorial, partenariats, objectifs recherchés, etc.), l'accompagnement est construit « sur mesure », en lien étroit avec le Bénéficiaire, dans une

logique de « compagnonnage ». Il s'agit d'adapter au mieux cet accompagnement à la demande et au contexte dans lequel le projet s'inscrit. Il ne s'agit pas de faire à la place de, mais de cheminer avec.

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée, en amont et en aval de l'entrée en fonctionnement de l'espace-test.

Il est coordonné par le RENETA qui désignera un ou plusieurs Accompagnateurs, référents privilégiés du Bénéficiaire, issus de l'équipe salariée et/ou d'un Espace-Test Agricole en fonctionnement membre du Réseau. Selon les besoins, d'autres praticiens du Réseau pourront être ponctuellement sollicités. Les Accompagnateurs sont précisés en annexe 1 « Modalités spécifiques d'accompagnement ».

Il s'agit de permettre aux porteurs de projets du dispositif de test d'activité agricole d'avancer en lien étroit avec un espace-test en fonctionnement, qui sera dans une posture de témoin accompagnant. Il n'interviendra pas en tant que consultant qui apporte des solutions, mais en tant que tuteur cherchant à faciliter la recherche de ces solutions et pouvant participer – avec les personnes accompagnées – à la co-construction de solutions.

Cet accompagnement personnalisé vise à favoriser le transfert d'expérience et à accompagner les porteurs de projets d'espaces-test pour qu'ils se posent les bonnes questions. Un accès aux ressources du réseau par l'intermédiaire de l'Accompagnateur permettra d'éviter que les porteurs de projet ne perdent du temps à chercher des réponses aux problématiques sur lesquels le réseau ou certains de ses membres ont déjà avancé.

Les durées et les contenus des interventions décrites ci-dessous correspondent à une évaluation des besoins qui devra être confirmée au début de l'accompagnement et adaptée en fonction de l'avancée du travail.

Article 3. Modalités spécifiques d'accompagnement

Les objectifs et les résultats attendus de la prestation sont spécifiés dans l'annexe 1 « Modalités spécifiques d'accompagnement ».

L'Accompagnateur veillera à adapter son intervention au contexte du Bénéficiaire, et à respecter la méthode et les contenus spécifiés dans sa proposition d'intervention. Le RENETA, le Bénéficiaire et l'Accompagnateur disposent de ces documents.

Toute modification des modalités proposées par l'Accompagnateur dans sa proposition initiale doit faire l'objet d'un accord préalable de la part du RENETA et du Bénéficiaire.

Article 4. Durée de la prestation et calendrier d'exécution

La date d'effet de la présente convention débute à sa date de signature.

Article 5. Modalités financières

Les interventions des Accompagnateurs du RENETA mobilisés sont facturées au tarif de 800 € TTC par jour. Les frais de déplacement et de restauration de l'accompagnateur sont inclus dans ce coût de journée.

À la signature de la présente convention, il est prévu 35 jours maximum d'intervention pour le présent accompagnement (*cf. Modalités spécifiques d'accompagnement en annexe*) soit un budget maximum de 20 000 € TTC (TVA non applicable).

L'accompagnement étant construit sur mesure et pouvant évoluer en fonction des avancées du travail, le coût final de l'accompagnement sera calculé à l'issue du travail d'accompagnement, en fonction du nombre de jours réellement passés dans la limite du budget fixé par la présente convention.

A la signature de la convention, le RENETA établira une facture correspondant à 30 % du coût global estimé. Au terme de l'accompagnement, le RENETA établira une facture correspondant au temps réellement passé.

Dans le cas d'un accompagnement s'étendant sur plusieurs années civiles, une facture intermédiaire correspondant au temps réellement passé sur l'année en cours sera établie au terme de l'année civile concernée, déduction faite du premier versement.

Article 6. Suivi de la convention

Pendant la durée de l'accompagnement, le RENETA assurera un contact régulier avec le Bénéficiaire et l'Accompagnateur désigné, et assurera un suivi de l'action, au besoin en organisant des rencontres tripartites en cours ou en fin de mission.

Un avenant au présent contrat devra être établi en cas de changement significatif par rapport à la proposition initiale ou d'augmentation du nombre de jours à prévoir.

Article 6. Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre de cet accompagnement, le Bénéficiaire s'engage à :

- Désigner une personne référente comme interlocutrice privilégiée de l'Accompagnateur et du RENETA sur la mise en œuvre de l'accompagnement ;
- Animer le projet au niveau local et veiller à son avancement. Cela passe par la mobilisation des acteurs, l'organisation logistique des temps de travail ;
- S'impliquer dans le processus d'accompagnement en exprimant ses besoins, participant activement à la construction du projet ;
- Solliciter le RENETA en cours d'intervention si celle-ci s'avérait ne pas correspondre à ses attentes ;

Article 7. Engagements du RENETA

Le RENETA s'engage à :

- Désigner un Accompagnateur, interlocuteur privilégié du Bénéficiaire pour l'ensemble de la mission ;
- Mobiliser ses ressources et connaissances du Réseau pour une mise en œuvre efficace de cet accompagnement ;
- Répondre aux sollicitations du Bénéficiaire concernant l'animation du projet local et particulièrement la préparation, l'animation et la réalisation des comptes rendus des temps collectifs ;
- Laisser au Bénéficiaire la responsabilité des décisions liées au projet ;
- Respecter une stricte confidentialité relative au projet.

Le RENETA est responsable du processus d'accompagnement, il a donc une obligation de moyens mais pas de résultat.

Les documents produits dans le cadre de l'accompagnement au bénéfice du Bénéficiaire sont propriétés du Bénéficiaire. Le RENETA ne pourra pas diffuser ce document sans l'autorisation explicite du Bénéficiaire.

Article 8. Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une et/ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une et/ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9. Litiges et recours

En cas de différend sur l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront au préalable des solutions amiables.

Tous les litiges auxquels la présente convention pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront au préalable traitées dans le cadre d'une résolution amiable.

Si la contestation ou le différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Montpellier sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait à Lattes, en deux exemplaires, le [DATE]

Accusé de réception en préfecture
068-200073963-20251015-2025-10-15-5-2-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Francis KLEITZ

Président du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

Julien Kieffer

Co-président du RENETA

Annexe. Modalités spécifiques d'accompagnement

1. Bénéficiaire

Nom du projet d'espace-test agricole :

Nom de la structure demandeuse :

Adresse de la structure demandeuse (référent) :

Nom du représentant de la structure demandeuse : A compléter

Nom et fonction de la personne référente du projet : A compléter

2. Accompagnateurs

Pour la réalisation de cette mission, le RENETA désigne xxxx comme accompagnateur référent.

Les membres de RENETA pourront à tout moment, en fonction des besoins identifiés et de leurs compétences particulières, intervenir dans le processus d'accompagnement aux côtés ou en complément de l'accompagnateur référent.

3. Objectifs et résultats attendus

Objectifs de l'accompagnement :

- Clarifier le rôle et la place du dispositif de test dans la stratégie agricole et alimentaire de et des partenaires potentiels : intégration dans le contexte local, synergie avec les dispositifs existants...
- Construire le cadre opérationnel, décisionnel, économique et juridique de l'Espace-Test Agricole : schéma de gouvernance, structuration juridique, financement du dispositif...
- Concrétiser le dispositif de test d'activité agricole : aménagement et équipement des lieux-test, repérage et recrutement des premiers entrepreneurs à l'essai, processus d'évaluation du dispositif, animation des partenariats....

4. Besoins d'accompagnement identifiés

- Aménagement et équipement du lieu-test permanent
- Elaboration de l'offre d'accueil en test : conditions matérielles, parcours d'accompagnement
- Articulation du parcours en test avec les dispositifs et accompagnements existants
- Montage opérationnel, décisionnel, juridique et économique du projet

Cette liste pourra être complétée au cours de l'accompagnement.

5. Modalités d'intervention

L'accompagnement alternera :

- Des temps en présentiel : participation à des groupes de travail, médiation pour formaliser des partenaires, apports de connaissance sur des sujets spécifiques
- Des temps d'échange à distance : suivi téléphonique, appui à la formalisation d'outils (relecture de conventions, schéma de fonctionnement...)